

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

La violence envers les journalistes sur les réseaux sociaux

**Quelle influence de la violence sur la responsabilité
sociale des présentateurs de télévision ?**

Auteurs : Louise Delvaux, avec Arthuria Dekimpe, Jolan D'Hooge, Erin
Gérard et François Hardy
Promoteur : Benoît Grevisse
Année académique 2021-2022
Master [60] en Information et Communication, option à l'Ecole de
Journalisme de Louvain (EJL)

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
1. Cadre théorique	5
1.1. La responsabilité sociale	5
1.1.1. Les quatre théories de la presse	5
1.1.2. La responsabilité sociale des journalistes	6
1.2. La violence envers les journalistes.....	7
1.2.1. La situation aujourd’hui	7
1.2.1.1. Au niveau international.....	7
1.2.1.2. Au niveau belge	9
1.2.2. Les causes de la violence	9
1.2.3. La violence sur les réseaux sociaux	10
1.2.3.1. Le rôle des réseaux sociaux dans l’accroissement de la violence	10
1.2.3.2. Les manifestations de la violence sur les réseaux sociaux	12
1.2.3.3. La modération de la violence sur les réseaux sociaux	13
1.2.4. Conceptualisation de la violence envers les journalistes	14
2. Recherche.....	16
2.1. Méthodologie	16
2.1.1. La méthode inductive.....	16
2.1.2. Cadre spatio-temporel	17
2.1.3. Les conditions de l’entretien	17
2.1.4. Profil des journalistes interrogés.....	18
2.2. Analyse	19
2.2.1. Analyse individuelle	19
2.2.1.1. Types de violence	20
2.2.1.2. Causes de la violence.....	21
2.2.1.3. Réactions face à la violence	23
2.2.1.4. Conséquences de la violence	25
2.2.1.5. Quel effet sur la responsabilité sociale ?	26
2.2.2. Analyse collective	27
2.2.2.1. Le rôle des réseaux sociaux	27
2.2.2.2. Causes des violences.....	30
2.2.2.3. La réaction des journalistes	32
2.2.2.4. Modération et réaction des rédactions	34
2.2.2.5. Conséquences sur la pratique journalistique.....	36
2.2.2.6. Conclusion	39
3. Retour sur la méthode	42
Bibliographie	46

INTRODUCTION

En 2021, la Belgique passe de la 11^e à la 23^e place dans le Classement mondial de la liberté de la presse de Reporters Sans Frontières. La même année, une enquête de l'association flamande des journalistes (VVJ) affirme que quatre journalistes sur cinq auraient constaté une détérioration du traitement de la presse au cours des dernières années (La Dernière Heure, 2021). Ailleurs dans le monde, la violence et la méfiance envers les journalistes connaissent aussi une hausse historique. La pandémie de Covid-19 est notamment pointée comme l'une des causes de ce phénomène. En parallèle, les réseaux sociaux se sont énormément développés au cours des dernières années. Sur ces plateformes, les débats prennent rapidement des tournures conflictuelles et superficielles (Lewis et al., 2020, p.6). Les réseaux sociaux facilitent aussi les agressions envers les journalistes, qui peuvent directement être contactés via leurs profils (Waisbord, 2020, p.1032). Pour ces diverses raisons, cette recherche se penche sur le phénomène de la violence envers les journalistes sur les réseaux sociaux.

Avant de débiter l'étude de ce sujet plus en profondeur, différentes préconceptions viennent à l'esprit lorsque l'on pense à ce genre de violence. Il serait d'abord possible de s'attendre à ce que les journalistes de télévision fassent plus facilement l'objet de violences que des journalistes travaillant pour la presse écrite ou la radio, en raison de leur plus grande visibilité. Il pourrait aussi être supposé que les marqueurs d'identité sociale, tels que le genre, l'ethnicité, la sexualité ou encore la religion, favoriseraient les agressions. Enfin, on pourrait penser que certains journalistes pourraient arrêter de traiter certains sujets, afin d'éviter de se faire agresser.

Pour étudier la violence envers les journalistes sur les réseaux sociaux et mettre à l'épreuve ces préconceptions, cette recherche se base sur la théorie de la responsabilité sociale de la presse. Cette doctrine est en effet la théorie la plus largement partagée en Europe concernant le rôle de la presse et des journalistes aujourd'hui (Christians et Nordenstreng, 2004, p.7). Développée par la Commission Hutchins et théorisée par Siebert et al. (1956), la responsabilité sociale des journalistes soutient que la presse se doit de fournir une information véridique, complète et précise. Selon cette théorie, les médias devraient aussi représenter l'ensemble de la société et

servir de forum pour les débats. Cette conception implique de ce fait un droit positif pour le public de recevoir une information de qualité.

Au regard de ce postulat, cette recherche pose la question suivante : *dans quelle mesure la violence exprimée sur les réseaux sociaux par des tiers impacte-t-elle les journalistes dans l'exercice de leur responsabilité sociale ?*

Afin de circonscrire le champ de cette étude, la violence envers les journalistes est étudiée au niveau belge et francophone. La recherche est également menée selon une méthodologie inductive. Pour répondre à la question initiale, un total de dix entretiens semi-directifs sont réalisés. Les journalistes interrogés sont répartis en différentes catégories, en fonction du type de média pour lequel ils travaillent : la télévision (divisée entre journalistes et présentateurs), la radio, la presse écrite et la presse numérique. Cette étude s'inscrivant dans une démarche collective, chaque membre du groupe réalise deux interviews correspondant à l'une de ces catégories. Pour établir une réponse à la question posée par cette recherche, ces entretiens sont d'abord étudiés de manière individuelle, puis confrontés dans une analyse collective.

Il est important de noter que le total de dix intervenants n'est pas suffisant que pour prétendre à l'exhaustivité et la généralisation, ce qui représente l'une des limites de cette recherche. Les témoignages sont cependant assez riches d'un point de vue qualitatif que pour permettre d'obtenir des résultats et proposer une réponse à la question initiale.

Cette recherche débute par une première section exposant la théorie de la responsabilité sociale, ainsi que la situation actuelle concernant la violence envers les journalistes sur les réseaux sociaux. Une seconde partie se concentre sur la recherche en tant que telle. Elle débute par une présentation de la méthodologie utilisée, et se poursuit par l'analyse individuelle et collective des témoignages des différents journalistes. La troisième et dernière partie revient de manière critique et individuelle sur la méthodologie utilisée pour cette étude, ainsi que le cheminement intellectuel parcouru entre les préconceptions du début de la recherche et les résultats issus de l'analyse des entretiens.

1. CADRE THÉORIQUE

1.1. LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

1.1.1. LES QUATRE THÉORIES DE LA PRESSE

De nombreuses théories normatives existent concernant les fonctions que devraient exercer la presse (Benson, 2008, p.2592). Dans leur ouvrage, SIEBERT, PETERSON et SCHRAMM identifient quatre théories de la presse (1956, p.4). Elles peuvent être classées en deux catégories : les théories non-démocratiques incluant le modèle autoritaire et communiste soviétique, et les théories démocratiques, comprenant le modèle libertaire et celui de la responsabilité sociale de la presse (Benson, 2008, pp.2592-2593). Chaque système normatif repose sur une conception de l'État, de l'Homme, de la société et de la vérité (Siebert et al., 1956, p.2).

Les quatre théories présentées par SIEBERT, PETERSON et SCHRAMM ne sont pas exhaustives. Il en existe d'autres qui se fondent sur d'autres valeurs et d'autres paradigmes. C'est notamment le cas du totalitarisme, de la démocratie élitiste ou du post-modernisme (Benson, 2008, p.2592). Mais cette typologie fait autorité et reste applicable aujourd'hui (Nerone, 2018, p.7-9).

Cependant, ces théories font l'objet de critiques. D'après SPARKS, l'ouvrage devrait être « relégué sur-le-champ au plus sombre recoin du Musée de la guerre froide¹ » (1998, p. 179). En effet, l'opposition entre la théorie libertaire fondée sur les valeurs néolibérales et la théorie du communisme soviétique est le produit d'une époque (Rantanen, 2017, p.3463). D'autres critiques soulignent les lacunes du texte. L'ouvrage ne définit pas de nouvelles théories, il rassemble des concepts issus de différentes disciplines (Rantanen, 2017, p.3463). Par exemple, le chapitre relatif à la « théorie » autoritaire compile un ensemble de pratiques et les légitime en les associant à des réflexions de plusieurs philosophes (Nerone, 2018, p.7).

Le chapitre le plus adéquat et le moins remis en question est celui de PETERSON concernant la responsabilité sociale de la presse. L'auteur établit un panorama nuancé et critique tant les systèmes autoritaires que le modèle libertaire. Il se montre notamment critique vis-à-vis des valeurs néolibérales dominantes aux Etats-Unis, ce qui le place en porte-à-faux par rapport aux tendances de l'époque. Ce modèle est

¹ Trad.: « *relegated forthwith to the gloomiest recess of the Museum of the Cold War* »

également celui qui correspond le mieux aux normes suivies par les médias occidentaux à l'heure actuelle. (Nerone, 2018, p.9)

C'est dès lors sur ce modèle, développé dans la sous-section suivante, que se fonde cette recherche car il s'agit de la doctrine la plus largement partagée en Europe concernant le rôle de la presse et des journalistes. (Christians et Nordenstreng, 2004, p.7)

1.1.2. LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES JOURNALISTES

La théorie de la responsabilité sociale de la presse s'est développée durant la seconde moitié du XX^e siècle en réaction aux critiques de la théorie libertaire, dominante jusque-là. Selon cette conception, la presse devait être libre de toute forme de régulation étatique (Ogbebor, 2020, p.58), car la régulation l'empêchait de dénoncer d'hypothétiques dérives du gouvernement et la simple poursuite de ses intérêts économiques la rendait représentative (Benson, 2008, p.2592). La théorie libertaire avait notamment été critiquée car elle permettait aux éditeurs de publier ce qu'ils voulaient sans aucune forme de responsabilité, ainsi que de servir les intérêts des propriétaires de médias. D'autres observateurs ont affirmé que la pure recherche de profit n'était pas compatible avec la protection de la démocratie (Ogbebor, 2020, p.58).

Face à ces critiques a été mise en place la Commission Hutchins pour une Presse Libre et Responsable. Elle a été fondée en 1947 aux Etats-Unis, avec pour objectif de répondre à ces critiques, ainsi qu'aux dérives de la presse américaine de l'époque qualifiée de sensationnaliste et commerciale (Ogbebor, 2020, p.58). Le rapport de cette Commission est décrit comme la théorisation la plus cohérente de la responsabilité sociale des journalismes (Siebert et al., 1956, p.84).

Les fondements de cette théorie sont similaires à ceux de la théorie libertaire. Selon les deux postulats, la liberté de la presse est nécessaire pour permettre aux médias de remplir leurs six fonctions principales (Ogbebor, 2020, p.59). Ces fonctions sont de servir le système politique en fournissant des informations sur les affaires publiques (1), d'éclairer le public afin qu'il soit capable d'autogouvernement (2), de préserver les droits individuels en servant de chien de garde de la démocratie (3), de servir le système économique en rassemblant acheteurs et vendeurs (4), de fournir du divertissement (5), et de maintenir son autosuffisance financière afin d'être libre de toute pression extérieure (6) (Siebert et al., 1956, p.73).

Mais les deux théories rencontrent également des points de divergence. Contrairement à la conception libertaire, la théorie de la responsabilité sociale affirme que la presse n'a pas été capable d'endosser correctement ces fonctions. (Nerone, 2018, p.2)

A cet égard, le rapport de la Commission Hutchins affirme qu'en contrepoids de sa liberté, la presse devrait avoir la responsabilité de fournir une information véridique, complète et précise, en faisant bien la différence entre les faits et les opinions. Le rapport souligne également que la presse devrait être représentative de l'ensemble de la société et des opinions, et servir de forum pour les débats (Siebert et al., 1956, p.85-91), et que les éditeurs devraient assumer leurs responsabilités morales (Siebert et al., 1956, p.73). La théorie de la responsabilité sociale induit de ce fait un droit positif pour le public d'obtenir une information de qualité (Ogbebor, 2020, p.58).

Par ailleurs, cette conception considère que liberté d'expression doit être contrebalancée par le respect des droits individuels et des intérêts vitaux de la société (Siebert et al., 1956, p.97). Dans le cas où la presse ne respecterait pas les devoirs associés à sa liberté d'expression, l'intervention du gouvernement pourrait dès lors être acceptée, au contraire de la vision libertaire (Ogbebor, 2020, p.58).

1.2. LA VIOLENCE ENVERS LES JOURNALISTES

1.2.1. *LA SITUATION AUJOURD'HUI*

1.2.1.1. **Au niveau international**

Les organisations internationales de journalistes telles que la Fédération internationale des journalistes (FIJ) ou Reporters sans frontières (RSF) arrivent aujourd'hui au même constat : les violences envers les journalistes ne cessent de croître dans le monde (Le Cam et al., 2021, p.7). Le Secrétaire général des Nations Unies partage également ce point de vue. Il affirme que la sécurité en ligne et hors ligne des journalistes se sont détériorées ces dernières années, notamment en raison de la pandémie de Covid-19 (Assemblée générale de l'ONU, 2021, p.2). Selon eux, ces violences représenteraient une atteinte à la liberté de la presse et la liberté d'expression.

Les statistiques publiées par l'UNESCO illustrent ces constatations. Au cours de la période 2016-2020, l'organisation a enregistré 400 meurtres de journalistes. Si ce chiffre représente une baisse de près de 20% par rapport aux cinq années précédentes, le niveau d'impunité pour ces meurtres reste très élevé. Par ailleurs, les disparitions forcées, les détentions arbitraires et les attaques contre des journalistes qui couvrent des manifestations sont en augmentation selon l'UNESCO. En 2020, 54 journalistes ont été retenus en otage dans le monde, principalement dans des pays en proie à un conflit armé. La même année, 274 journalistes ont été emprisonnés, ce qui représente un chiffre record qui n'avait plus été atteint depuis 1992. (UNESCO, 2021, p.17)

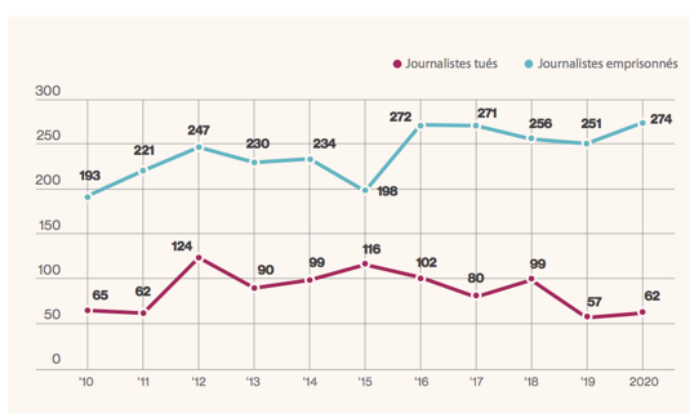


Figure 1 : Tendances en matière de meurtres et d'emprisonnements de journalistes, 2010-2021 (UNESCO, 2021)

En octobre 2021, le prix Nobel de la Paix a été attribué aux journalistes Maria RESSE et Dmitri MOURATOV, œuvrant chacun pour la liberté de la presse dans leur pays respectif. Selon le Comité du prix Nobel, l'objectif était d'exprimer l'urgence de protéger la liberté de la presse. (Plateforme pour la sécurité des journalistes, 2022, p.14)

Au niveau européen, 282 alertes concernant des atteintes à la liberté des médias ont été présentées à la Plateforme pour la sécurité des journalistes en 2021. Cela a représenté une hausse de 41% par rapport à l'année précédente. Ces alertes concernaient notamment la détention et le harcèlement de journalistes, des atteintes à leur intégrité physique ou encore l'impunité face aux violences à leur encontre. (Plateforme pour la sécurité des journalistes, 2022, p.13)

1.2.1.2. Au niveau belge

La Belgique est en 23^e position dans le Classement mondial de la liberté de la presse (2022). Bien que la situation soit jugée « plutôt bonne », le pays a perdu 12 places par rapport à l'année précédente. A titre de comparaison, seuls huit pays sont classés comme ayant une « bonne situation ». Le degré de confiance des Belges envers la presse reste relativement élevé, mais ce recul s'expliquerait par le fait que les journalistes belges subissent des violences lors de manifestations et des menaces en lignes à caractère raciste et sexiste. Selon RSF, un tel climat aurait conduit un certain nombre de journalistes à renoncer à couvrir certains événements, voire à abandonner leur activité. (Reporters Sans Frontières, 2022)

Début 2022, l'association flamande des journalistes (VVJ) a lancé l'alerte, illustrant cette évolution. D'après Pol DELTOUR, le secrétaire général de la VVJ, les actes de violence sont en hausse depuis trois ans, avec une évolution de 15 signalements en 2019, contre 25 en 2021 (Droeven, 2022). Par ailleurs, une enquête de l'association menée en 2021 a affirmé que quatre journalistes sur cinq auraient constaté une détérioration du traitement de la presse au cours des dernières années. La moitié d'entre eux auraient déjà été attaqués personnellement (La Dernière Heure, 2021).

1.2.2. *LES CAUSES DE LA VIOLENCE*

De nombreux phénomènes contemporains contribuent à la défiance du public à l'égard des médias et peuvent expliquer cet accroissement de la violence à leur égard. D'abord, l'élection de Donald TRUMP outre-Atlantique a affaibli la légitimité des journalistes. Les attaques récurrentes de l'ancien président des Etats-Unis envers la presse le mettent directement en cause dans l'augmentation des cas de violences (Le Cam et al., 2021, p. 8). Ensuite, en France, les gilets jaunes ont rendu visible les critiques du public envers les médias (Le Cam et al., 2021, p.7). Enfin, à la défiance médiatique s'ajoute la défiance envers le monde politique. Une partie du public serait frustrée par la prétendue connivence des médias à l'égard des « puissants » (Malcorps et al., 2022, p. 112).

En outre, la pandémie de Covid-19 aurait participé à l'accélération du phénomène (Malcorps et al., 2022, p. 22), et constitué une caisse de résonance pour ces violences. Ces-dernières sont en effet devenues plus vives et plus fréquentes depuis

le début de la crise sanitaire, comme le soulignent MALCORPS et al. dans les Carnet de LaPIJ (2022, p.112). Pour les managers médiatiques interviewés pour les besoins de cette enquête, la crise sanitaire serait le reflet d'accusations de connivence et témoigne de la saturation du public envers un climat anxiogène créé par les médias (Malcorps et al., 2022, p. 112).

Trois facteurs peuvent impacter la nature et l'ampleur de cette violence : le genre, la visibilité ainsi que la taille du média (Lewis et al., 2020, p.6). Les marqueurs publics d'identité sociale tels que l'ethnicité, la sexualité ou la religion peuvent également contribuer à accroître la violence (Waisbord, 2020, p.1033). Cela constitue une menace pour la diversité d'expression dans les médias et dans l'égalité de la participation à la délibération démocratique (UNESCO, 2021, p.20).

Les thèmes abordés par les journalistes peuvent également contribuer à l'agressivité du public. Ces thèmes sont notamment l'immigration, l'extrémisme de droite, les droits humains, les violences sexuelles ou encore les services de renseignement. (Waisbord, 2020, p.1033)

Enfin, la ligne éditoriale du média entre également en ligne de compte. Une édition plus sensationnaliste exposera davantage ses journalistes à des violences. (Malcorps et al., 2022, p.93)

1.2.3. LA VIOLENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

1.2.3.1. Le rôle des réseaux sociaux dans l'accroissement de la violence

Ces dernières années se sont beaucoup développés les réseaux sociaux, qui semblent jouer un rôle dans l'accélération des violences. Les agressions envers les journalistes se sont en effet amplifiées avec l'apparition d'internet, et dans le courant des années 2010, avec l'émergence des réseaux sociaux (Lewis et al., 2020, p.5). Ceci peut s'expliquer de différentes manières.

Avec la digitalisation des médias et l'apparition des réseaux sociaux, de nombreux débats se sont déplacés en ligne. Cependant, les débats sur de telles plateformes ont tendance à rapidement se transformer en invectives peu argumentées, voire en insultes (Lewis et al., 2020, p.6). Cela peut s'expliquer en raison de la possibilité offerte par les réseaux sociaux de communiquer de façon publique, de partager du contenu, de liker ou de commenter les publications d'autrui. Dans ces

conditions, ce qui pourrait représenter une conversation tout à fait civilisée en face à face peut rapidement se transformer en une sorte de match de boxe au cours duquel chaque joueur serait supporté à coup de likes par les utilisateurs qui partageraient son point de vue (Polak et Trottier, 2020, p.53).

L'objectif des internautes peut évoluer vers une volonté de se divertir, de faire taire l'opposition politique ou encore de ressentir un sentiment de puissance en rabaisant les autres. Le but n'est plus de faire valoir une opinion au travers d'arguments cohérents. (Polak et Trottier, 2020, p.53)

Les réseaux sociaux ont également un impact sur la violence directement dirigée à l'égard des journalistes. Avant le développement de ces plateformes, les harceleurs devaient faire un certain effort pour rencontrer des personnes qui partageaient leurs opinions, ainsi que pour localiser et communiquer avec les journalistes. Internet et les réseaux sociaux facilitent la propagation d'idées haineuses et extrêmes, et donnent la possibilité d'en discuter avec des personnes du même avis. Il est aussi possible de s'adresser directement aux journalistes grâce à de leurs profils sur les réseaux sociaux. A l'heure actuelle, intimider les journalistes représente donc une action à bas coût, qui ne demande plus de coordination ou de ressource en temps particulières. (Waisbord, 2020, p.1032)

Par ailleurs, le positionnement des médias sur les réseaux sociaux contribue également à l'augmentation de la violence envers les journalistes. Les médias ont en effet dû faire face à de grands bouleversements en raison de la digitalisation de leur contenu. D'abord, le contenu web doit être mis en ligne au plus vite, et ce même si le contenu n'est pas encore suffisamment étoffé. Les lectrices et lecteurs en sont donc parfois déçus. Publier un article sans le vérifier multiplie également les risques de contenus erronés. (Andreotti dir., 2016, p. 256-257)

Ensuite, les journalistes sont poussés à promouvoir leur travail sur les réseaux sociaux afin de se rendre plus visibles ainsi que de créer une relation de proximité avec leur public (Lewis et al., 2020, p.5). De plus, les journalistes utilisent davantage leurs comptes personnels pour partager leur travail. La frontière entre leur vie privée et leur vie professionnelle en devient plus poreuse (Reporters Sans Frontières, 2018, p.3). Ces divers éléments les rendent dès lors plus exposés à la critique et à de potentielles violences.

1.2.3.2. Les manifestations de la violence sur les réseaux sociaux

La violence sur les réseaux sociaux est souvent qualifiée de « cyberviolence ». Ce terme peut être défini comme une action agressive, hostile et blessante perpétrée par un harceleur à l'aide d'un appareil électronique. Ce type de violence est également caractérisé par l'anonymat, la publicité ainsi que l'exploitation d'un déséquilibre entre l'harceleur et la victime (Conseil de l'Europe, 2020).

La cyberviolence peut prendre de nombreuses formes, plus ou moins virulentes. Dans son texte « Twitter, espace politique, espace polémique », Arnaud MERCIER les classe en trois catégories, selon l'objectif qu'elles rencontrent : les insultes et les attaques *ad hominem*, les indignations et les complots. (Mercier, 2015, pp.151-154)

Les insultes peuvent être proférées en réaction à un sujet polémique, ou non. Il s'agit du comportement le plus violent identifié par Arnaud MERCIER et sur lequel se concentre cette recherche. Les insultes rassemblent l'ensemble des comportements agressifs qui ne respectent pas le contrat communicationnel implicite régissant les interactions sociales. Le but pour l'agresseur est de signifier son aversion à l'égard de la victime, tout en se plaçant dans une position de supériorité par rapport à cette dernière. Ce type de violence est pleinement efficace s'il est public. Les agresseurs ont besoin d'une audience et les réseaux sociaux leur offrent un cadre idéal. (Mercier, 2015, p.151-152)

Parmi ces attaques *ad hominem*, on peut notamment citer les pratiques de *doxing* (récolte et publication en ligne d'informations privées relatives à une personne), de *hacking* (détournement ou appropriation des dispositifs numériques privés d'un individu), de *revenge porn* (menace d'usage, usage et publication de messages/images à caractère sexuel sans le consentement de toutes les parties), d'usurpation d'identité numérique, de *cyberstalking* (traque malveillante et espionnage des activités numériques d'un individu), de *raids* (bombardement de messages en provenance d'une multitude d'émetteurs), de propos humiliants en ligne, etc. (Malcorps et al., 2022, p.22 ; Vespä, 2021, pp.5-7). Si les attaques deviennent systématiques, l'on peut parler de cyberharcèlement.

Les sujets polémiques peuvent également éveiller chez le public un sentiment d'indignation. « *Les internautes emploient ce support [les réseaux sociaux] à forte*

expressivité pour pousser des cris de colère face à ce qui leur apparaît comme une injustice ou des faits indignes d'un comportement politique et civique. (Mercier, 2015, p.153) »

Enfin, les réseaux sociaux servent aussi de caisse de résonance pour les idées complotistes ou, à tout le moins, alternatives. Les plus méfiants y dénoncent des « faits » qui seraient volontairement occultés par les pouvoirs publics et les médias. Le public veut agir comme un contre-pouvoir en délégitimant sur les réseaux sociaux tant les institutions que les médias. (Mercier, 2015, p.154)

1.2.3.3. La modération de la violence sur les réseaux sociaux

De nombreuses actions ont été mises en place face à l'accroissement de la violence sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui, ces plateformes font évoluer le modèle de la liberté d'expression d'une responsabilité collective vers celui d'un droit individuel absolu, où chacun pense avoir le droit d'exprimer tout ce qu'il souhaite. Cependant, cette conception n'est pas valide d'un point de vue légal. L'article 10 de la Convention européenne sur les droits humains mentionne en effet que la liberté d'expression est limitée par le respect mutuel des droits nécessaires au bon fonctionnement d'une société démocratique. (Polak et Trottier, 2020, p.50)

La liberté d'expression ne peut pas violer les droits fondamentaux des individus, tels que le droit au respect de la vie privée et familiale (Art. 8, CEDH), la liberté de pensée de conscience et de religion (Art. 9, CEDH), le droit de ne pas être discriminé (Art. 14, CEDH).

En Belgique, la publication de propos interdits sur les réseaux sociaux est qualifiée de délit de presse. Cette infraction est particulièrement grave puisqu'il est prévu, dans la Constitution, que seule la Cour d'Assise est compétente pour en juger (Art. 150, Const.). Cependant, la Cour d'Assise est une institution très couteuse et peu flexible, il est donc très rare qu'elle soit rassemblée pour traiter de telles infractions. Il est matériellement impossible de mobiliser 3 juges et 12 jurés pour chaque commentaire haineux posté sur les réseaux sociaux. Seuls les délits de presse à caractère raciste ou xénophobe ont été correctionnalisés, afin de rendre leur pénalisation plus effective (Malcorps et al., 2022, p.15). Malgré cette mesure, il est difficile de répondre pénalement de manière systématique et efficace à l'ensemble des propos haineux qui pullulent sur Internet.

Cette difficulté est vraie en Belgique mais c'est aussi un défi international. De nombreux pays en Europe rencontrent les mêmes problèmes (Badouard, 2021, pp.89-91). C'est pourquoi la Commission européenne a considéré, dans une résolution, que la modération des discours haineux était la responsabilité des grandes entreprises des technologies de l'information. Ces plateformes doivent permettre aux utilisateurs de signaler les commentaires indésirables et les examiner en moins de 24 heures. Elles doivent aussi informer les internautes sur les règles existantes. Mais cette résolution est un instrument de « soft law » et n'est pas contraignante pour les plateformes. Son efficacité est donc relative (Commission européenne, 2016).

En plus de la régulation de la violence sur les réseaux sociaux par les plateformes elles-mêmes, il existe également des « modérateurs ». Ce sont des sociétés privées engagées par des entreprises publiques ou privées, ou par des indépendants, pour réguler la prolifération de commentaires haineux sur leurs profils virtuels (Badouard, 2021, pp.105-107). Ce sont des outils auxquels recourent certaines rédactions. D'autres préfèrent modérer eux-mêmes, en tout ou en complément, les commentaires qui apparaissent sur leurs publications (Malcorps et al., 2022, pp. 40-41, 50).

Bien que la liberté d'expression d'un individu se heurte aux droits d'autrui, les discours de haine et d'incitation à la violence bénéficient d'un cadre législatif flou, non-contraignant ou simplement inefficace. La régulation de ces propos dépend de la rigueur des plateformes et d'acteurs directement concernés qui s'en chargent eux-mêmes ou délèguent cette tâche à des entreprises spécialisées.

1.2.4. CONCEPTUALISATION DE LA VIOLENCE ENVERS LES JOURNALISTES

La violence, ainsi que les agressions envers les journalistes, ont largement été étudiées dans la littérature. Les violences envers les journalistes peuvent tout d'abord être définies en fonction de leur cible. Ces agressions sont en effet régulièrement considérées comme dirigées envers les médias en tant qu'institution. BRAMILA et HUGUES (2019) décrivent la violence envers les journalistes comme une action qui augmente le risque de blessures physiques ou psychologiques envers les journalistes en tant qu'êtres humains, mais aussi en tant qu'acteurs institutionnels. NILSSON et ÔRNEBRING (2016) partagent ce constat et affirment que les journalistes sont ciblés pour leur statut professionnel davantage que comme les représentants d'une certaine

idéologie ou d'un groupe culturel (Le Cam et al., 2021, p.2). NERONE souligne également que la violence envers les journalistes s'adresse aux médias en tant qu'institution et peut être utilisée par des personnes qui se sentent exclues de la société, dans le but de forcer les médias à les inclure dans l'actualité (1994, p.216).

Les agressions envers les journalistes peuvent ensuite être classées en fonction de l'objectif poursuivi. A cet égard, NERONE affirme que la violence peut être exclusive ou inclusive. Des violences exclusives auraient pour intention de réduire les médias au silence à propos de certains sujets, tandis que des violences inclusives auraient pour but d'imposer leur propre agenda. A ces deux catégories s'ajoute la violence sous forme de « bruit ». NERONE la décrit comme une explosion de passion sans but, dont l'intention n'apparaît pas clairement (1994, p.216).

Enfin, la violence envers les journalistes peut être analysée en fonction du prisme au travers duquel on l'observe. Pour BRAMILA et HUGHUES, la violence est souvent observée dans son aspect le plus visible et direct, en tant qu'agression verbale, psychologique ou physique (2019, p.4). Cependant, selon les auteurs, cette vision passe à côté de formes de violences plus diffuses telles que la violence structurelle, définie par GALTUNG (1969) comme construite par, et au sein même d'un système. A cet égard, BRAMILA et HUGHUES pensent donc que les agressions envers les journalistes pourraient être observées au travers de l'existence de structures oppressives telles que le patriarcat, la suprématie blanche, l'hétéronormativité ou encore le capitalisme sauvage (2019, p.4).

En liant cela avec la situation sur les réseaux sociaux, on pourrait observer que les violences qui prennent place sur ces plateformes dans une forme directe pourraient également être analysées au travers de problématiques structurelles. Des insultes sexistes pourraient par exemple être induites par un système patriarcal, et des critiques racistes par un système suprémaciste blanc. Il serait également possible d'observer ces agressions au travers du prisme du capitalisme sauvage. Les journalistes sont en effet poussés à davantage s'exposer sur les réseaux sociaux afin d'être rentables, et deviennent dès lors davantage exposés aux agressions.

2. RECHERCHE

2.1. MÉTHODOLOGIE

Face à ces différents développements théoriques et l'observation du renforcement de la violence envers les journalistes sur les réseaux sociaux, cette recherche en vient à poser la question suivante : *dans quelle mesure la violence exprimée sur les réseaux sociaux par des tiers impacte-t-elle les journalistes dans l'exercice de leur responsabilité sociale ?*

2.1.1. LA MÉTHODE INDUCTIVE

Pour répondre à cette question, cette recherche se base sur une méthodologie inductive, qui prend en compte l'évolution d'un ensemble de réflexions initiales, progressivement alimentées par les recherches et les rencontres effectuées.

Le processus est divisé en quatre temps. D'abord, cette recherche s'est inscrite dans un processus réflexif autour de la question de recherche établie. Nous avons questionné nos *a priori* concernant la thématique et nous sommes interrogés quant à notre position d'enquêteurs et aux obstacles que nous étions susceptibles de rencontrer. C'est une étape primordiale qui permet de prendre conscience de notre subjectivité et de la manière dont elle évolue.

Ensuite, les recherches scientifiques développées ci-dessus ont établi un cadre théorique pour étoffer nos connaissances sur le sujet. Nous y avons confronté les résultats des entretiens semi-directifs.

Ces entretiens nous ont permis de collecter des données issues de la pratique. Nous avons établi une grille d'entretien séparée en trois parties : des questions introductives, des questions factuelles et des questions interprétatives. Chacun s'est vu attribuer un média et a interrogé deux journalistes issus de ce média (presse écrite, radio, télévision, présentateur en télévision et web). Des entretiens ont été extraits les thèmes récurrents et pertinents pour répondre à la question de recherche. S'agissant d'une recherche collective, nous avons d'abord analysé ces thèmes par rapport au média qui nous a été attribué. Puis, ces résultats ont été cumulés et confrontés au travers d'une analyse transversale, afin d'en extraire les tendances générales et de développer une hypothèse interprétative, en réponse à la question initiale.

Cette hypothèse interprétative naît donc de la confrontation entre nos *a priori* de recherche, les données théoriques récoltées et les conclusions qualitatives des entretiens semi-directifs. (Benelli, 2011, pp.40-48)

2.1.2. CADRE SPATIO-TEMPOREL

D'abord, cette recherche concerne uniquement les journalistes en Belgique francophone. Nous nous sommes concentrés sur leur expérience depuis que les réseaux sociaux ont commencé à être utilisés comme outil de diffusion de l'information dans les rédactions à grand échelle.

Ensuite, la recherche se concentre sur les violences du public à l'égard des journalistes. Il existe de nombreuses recherches qui évoquent les intimidations et agressions de la part des représentants des institutions publiques à l'encontre des journalistes sur les réseaux sociaux. Mais ces comportements semblent régis par d'autres mécanismes qu'il nous est impossible de développer en profondeur. Nous ne nous sommes pas non plus penchés, dans l'analyse de nos entretiens, sur la violence produite par les médias eux-mêmes. Cet aspect a été brièvement évoqué dans le cadre théorique afin de ne pas occulter la réciprocité de certains processus, mais ce travail ne peut prétendre être exhaustif et nous avons décidé de ne pas inclure ces questions dans le guide d'entretien.

2.1.3. LES CONDITIONS DE L'ENTRETIEN

Dans un premier temps, un guide d'entretien a été établi collectivement afin de systématiser les rencontres et d'en retirer des résultats exploitables et comparables. Les questions y sont divisées en trois catégories : les questions d'introduction, descriptives et interprétatives. Les premières ont pour but de définir le cadre dans lequel l'intervenant travaille, la ligne éditoriale du média et sa politique par rapport aux réseaux sociaux. Les questions descriptives concernent les agressions en tant que telles, qu'elles aient été vécues par le journaliste lui-même ou non. Ces questions portent notamment sur les conditions de l'agression, le profil des agresseurs et les réactions envisagées par le ou la journaliste et sa rédaction. Enfin, les questions interprétatives demandent de se positionner par rapport à ce phénomène et d'en expliquer les mécanismes, voire de suggérer des solutions.

Il s'agit d'entretiens semi-directifs. L'enquêteur doit laisser à l'intervenant la possibilité de s'exprimer dans une relative liberté, tout en rebondissant sur les

informations recueillies et en valorisant leurs interactions spontanées. Les questions sont là pour poser un cadre mais l'interprétation que les intervenants en font est libre.

Les intervenants ont été contactés par mail (sauf Johanne MONTAY qui a été contactée par message privé sur LinkedIn et Louise RENSON via son compte privé Instagram). Nous y avons présenté l'objet du travail et la qualité en laquelle il leur était demandé d'intervenir. Vu leurs agendas souvent chargés, nous leur avons laissé le choix du lieu et du moment de l'entretien afin qu'ils se sentent en confiance pour nous répondre.

La durée des entretiens a été évaluée à approximativement quarante minutes. Évidemment, s'agissant d'entretiens semi-directifs, les intervenants sont susceptibles de déborder et il serait contre-productif de les en dissuader ou de les contraindre à des limites de temps trop strictes.

2.1.4. PROFIL DES JOURNALISTES INTERROGÉS

Les intervenants sont issus de quatre catégories préétablies : la presse écrite, la presse numérique, la radio et la télévision. Cette dernière catégorie a elle-même été divisée en deux sous-catégories : les journalistes et les présentateurs. Cette sous-division a été établie car les présentateurs sont plus nettement plus visibles que les journalistes télévisés. Considérant qu'en radio, le média est d'abord auditif avant d'être visuel, une telle distinction ne nous paraissait pas pertinente pour cette catégorie. Nous avons aussi fait le choix d'exclure de notre panel les animateurs car ils n'exercent pas, à proprement parler, la même fonction que les journalistes et leur situation n'est pas tout à fait comparable. Pour plus de diversité et de représentativité, nous avons aussi fait le choix d'interroger par média une personne de genre féminin et une personne de genre masculin.

Le total de dix intervenants ne constituant qu'un petit échantillon, nous ne pouvons donc pas prétendre à l'exhaustivité. Ces cinq profils, chacun représenté par deux journalistes, ne sont pas non plus représentatifs de l'ensemble des pratiques journalistiques en Belgique francophone. Néanmoins, leurs témoignages sont suffisamment riches, d'un point de vue qualitatif, que pour être exploitables et fournir une tentative de réponse à notre question de recherche.

<i>Catégorie</i>	<i>Nom</i>	<i>Fonctions</i>
<i>Présentateur.trice.s</i>	Sacha DAOUT	Présentateur « QR L'actu » et « QR Le débat » Présentateur du JT à la RTBF (13h et week-ends)
	Salima BELABBAS	Présentatrice du JT du week-end sur RTL-TVI
<i>Rédacteur.trice.s</i>	Philippe LALOUX	Chef d'édition, chargé de la transition numérique du <i>Soir</i> Chef adjoint (2018-2020) au <i>Soir</i>
	Anne-Sophie BAILLY	Rédactrice en chef au <i>Vif L'Express</i>
<i>Journalistes radio</i>	Myriam LEROY	Journaliste freelance Ex-chroniqueuse radio spécialisée dans la culture à la RTBF Co-productrice du documentaire « #SalePute »
	Arnaud RUYSEN	Journaliste d'info en radio à la RTBF Chroniqueur pour l'émission "Déclic"
<i>Journalistes de télévision</i>	Éric BOEVER	Journaliste reporter d'images Ex-présentateur du « 12 minutes » à la RTBF
	Johanne MONTAY	Responsable éditoriale « Science-Santé-Innovation » à la RTBF Ancienne responsable de la cellule « Politique ».
<i>Journalistes web</i>	Gaspard GROSJEAN	Journaliste politique et rédacteur en chef de <i>La Meuse Liège</i> (Sudinfo) Journaliste spécialisé dans le contenu web
	Louise RENSON	Journaliste web à <i>l'Écho</i> Journaliste freelance

2.2. ANALYSE

2.2.1. ANALYSE INDIVIDUELLE

Cette section se concentre sur l'expérience des présentateurs de télévision face à la violence sur les réseaux sociaux. Deux présentateurs travaillant pour des chaînes différentes ont été interrogés. Sacha DAOUT est présentateur des émissions de débat « QR L'Actu » et « QR Le Débat » sur la RTBF. Il travaille aussi occasionnellement

pour les JT de 13 heures et du week-end. Salima BELABBAS présente quant à elle les JT du week-end sur RTL-TVI.

L'objectif de cette section est d'observer la manière dont ces deux journalistes décrivent et interprètent les violences dont ils ont fait l'expérience. Le but est aussi d'étudier les différences et les similitudes entre leurs propos, ainsi de les comparer avec le cadre théorique développé plus tôt dans cette recherche. L'analyse est divisée en plusieurs catégories. Une première partie expose la manière dont les présentateurs décrivent les violences dont ils ont été l'objet. Les sections suivantes se concentrent sur les aspects plus interprétatifs des propos des journalistes, au travers de l'analyse de différents thèmes apparus comme les plus récurrents dans les interviews, ainsi que les plus pertinents pour répondre à la question posée par cette recherche. Ces thèmes sont les causes de la violence, la réaction des journalistes, la réaction des rédactions, et les conséquences des violences sur la pratique journalistique. Une conclusion observe la manière dont la responsabilité sociale des présentateurs de télévision est influencée par la violence sur les réseaux sociaux.

2.2.1.1. Types de violence

Sacha DAOUT affirme avoir été victime de harcèlement. Il a reçu des centaines de messages, autant sur sa boîte privée qu'en commentaires sur les pages Facebook des émissions qu'il anime. Nombre d'entre eux critiquaient la manière dont ces mêmes émissions étaient réalisées et le menaçaient physiquement. *« Tous ces messages de harcèlement ont été envoyés des centaines et des centaines et des centaines de fois, ça paraît très peu évidemment face à 11 millions de belges, mais c'est du harcèlement quand même et c'est du harcèlement en flagrant délit »* explique-t-il.

Salima BELABBAS, elle, déclare avoir fait l'objet de commentaires racistes sous une publication de la chaîne RTL-TVI postée sur Facebook juste après la présentation de son premier JT. *« En fait, il y a eu plus de 800 commentaires sur la publication Facebook, l'immense majorité positifs. Et donc moi, de ce qu'on m'a dit, il y a eu une dizaine de commentaires vraiment condamnables qu'il faut, qu'il faut modérer, quoi donc c'est à dire supprimer »* expose-t-elle.

Il est important de noter que l'expérience de ces deux présentateurs constitue une situation particulière, et n'est pas représentative du vécu de tous les présentateurs de télévision. Plusieurs présentateurs contactés pour cette recherche ont en effet

affirmé n'avoir jamais, ou presque jamais, été victime de violence sur les réseaux sociaux.

2.2.1.2. Causes de la violence

a. Marqueurs qui favorisent la violence

Plusieurs éléments sont pointés par les deux journalistes comme des accélérateurs de la violence à leur égard. Sacha DAOUT partage le point de vue de MALCORPS et al. (2022, p.22), qui considèrent que la pandémie a constitué une caisse de résonance pour la violence envers les journalistes. « *Moi j'ai incarné via QR L'actu et encore maintenant, via QR Le Débat, et on a incarné justement toute cette communication Covid qui était une communication très anxiogène* », explique-t-il.

La visibilité est aussi considérée comme un facteur d'accélération de la violence, comme le soulignent LEWIS et al. (2020, p.6). La vision de Sacha DAOUT confirme ce point de vue. Pour lui, son rôle de présentateur impacte effectivement la violence à son égard : « *Je suis bien conscient que moi on reconnaît, on reconnaît mon visage. [...] Ça pourrait me porter le préjudice, mais je l'assumerai.* »

Le genre et l'ethnicité sont d'autres facteurs pointés comme des éléments à l'origine de la violence envers les journalistes (Waisbord, 2020, p.1033). Cela peut s'observer dans le cas de Salima BELABBAS : « *On n'est pour moi pas dans, dans une situation qui est propre aux journalistes, mais qui est plus liée pour moi à du racisme parce que les gens se posent même pas la question de... Ils se permettent de commenter sans savoir. Donc c'est pour moi juste du racisme primaire* ». Sa simple qualité de journaliste semble aussi attirer les critiques : « *Oui, des fois on est des fois en tant que journaliste, on est pris à partie, même sans qu'ils sachent qui est derrière en fait, juste par notre qualité de média* ». Cette dernière constatation s'observe également dans les recherches de BRAMILA et HUGUES (2019), qui affirment que les journalistes sont souvent agressés en tant qu'acteurs institutionnels.

Salima BELABBAS ajoute néanmoins un élément à l'analyse que l'on peut communément retrouver dans la littérature. D'après la présentatrice, c'est surtout la subjectivité qui entre en jeu lorsque l'on parle des causes de la violence, et moins la question de la visibilité. Cela expliquerait la différence entre la violence dont Sacha DAOUT est victime et le peu de commentaires dont elle fait l'objet : « *Quand il y a des*

avis forts, qui sont euh, qui sont exprimés, c'est là aussi qu'on peut prêter le flanc à la critique. Et je pense que quand on présente le journal, ben forcément on a ce, ce devoir de neutralité, qui, en quelque part, peut-être nous protège un petit peu ».

b. Rôle des réseaux sociaux

Outre les causes à l'origine de la violence en tant que telles, les deux présentateurs soulignent le rôle des réseaux sociaux dans l'accélération de la violence, comme le font LEWIS et al. (2020, p.5). *« Ça facilite la critique anonyme. Donc oui, peut-être qu'on voit plus, on voit plus les critiques, et surtout les critiques permettent de... Les critiques sont plus... Sont plus virulentes parce qu'elles peuvent se faire de manière anonyme »* affirme Salima BELABBAS à ce propos. *« Les coupables, entre guillemets, restent anonymes, tandis que la victime est très fort mise en avant. Et je trouve que ça, c'est comme une double peine »* ajoute-t-elle.

WAISBORD, lui, affirme que les réseaux sociaux donnent la possibilité de propager des idées haineuses et de discuter avec des gens qui partagent ces idées (2020, p.1032). Sacha DAOUT fait le même constat : *« Cette méchanceté et cette haine qui a sans doute toujours fondamentalement existé parce qu'elle fait peut-être partie de la nature de l'homme, elle a pu se décupler sur les réseaux sociaux. [Les gens] sont convaincus, puisque les algorithmes les mettent les uns avec les autres, leur renvoient les articles qu'ils ont envie de lire, et cætera, ils sont convaincus d'avoir raison, ils sont convaincus quelque part qu'une certaine forme de violence est nécessaire dans la société ».*

Le journaliste considère également que le problème vient de l'absence de modération de la part des plateformes elles-mêmes, en raison de leur rattachement à la législation américaine, très laxiste en matière de liberté d'expression. Salima BELABBAS partage ce point de vue : *« Quand c'est problématique, c'est toujours sur les réseaux sociaux en fait. Et là, c'est parce qu'on n'a pas la main là-dessus [...] ».*

Malgré que les réseaux sociaux soient pointés comme un amplificateur de la violence par les présentateurs et plusieurs auteurs, aucun des deux journalistes ne s'oppose totalement à leur usage. Ils possèdent d'ailleurs tous deux des profils sur ces plateformes, bien qu'ils ne se décrivent pas comme de fervents utilisateurs. Sacha DAOUT considère que les réseaux sociaux peuvent être enrichissants : *« Plus on va vers les gens pour répondre aux vraies questions qu'ils se posent, plus justement, on est*

proche de leurs préoccupations et on peut répondre aux vraies questions d'actu ». Pour Salima BELABBAS, les réseaux sociaux font intrinsèquement partie de notre société actuelle : *« Dans notre pratique, c'est une foule incroyable d'idées de sujets [...] En fait, je pense que de toute manière, comme c'est inéluctable, ça serait réducteur de dire que ça complique notre travail [...] ».*

La théorie de la responsabilité sociale souligne que la presse devrait servir de forum pour les débats (Siebert et al., 1956, p.85-91). Sur les réseaux sociaux, les pages des émissions que les deux journalistes présentent pourraient permettre ce genre de conversations. Néanmoins, les discussions prennent plus souvent une tournure haineuse et violente que celle d'un débat constructif, et ce en dépit la modération mise en place par les rédactions (*cf. infra*).

Par ailleurs, les deux présentateurs ne rejettent pas les réseaux sociaux en bloc, car ils pensent que cela peut les aider à mieux comprendre les préoccupations de leur public, et dès lors à mieux remplir leur responsabilité sociale en répondant à leurs questionnements (Siebert et al., 1956, p.85-91).

2.2.1.3. Réactions face à la violence

a. Réactions personnelles des journalistes

Face à la violence dont ils ont été victimes sur les réseaux sociaux, les deux présentateurs ont eu des réactions différentes. Sacha DAOUT a choisi de ne pas laisser passer le harcèlement dont il a été victime et de porter plainte. Il explique : *« Moi je discute tous les jours avec des gens qui ne sont pas d'accord avec moi sur les réseaux sociaux mais qui le font à une ou deux reprises sur une semaine et ça, on ne peut pas considérer que c'est du harcèlement. [...] Mais quand vous découvrez que quelqu'un a volontairement voulu polluer vos réseaux sociaux, donc vous harceler, il y a pas d'autres mots, encore une fois, il faut que ces gens comprennent que maintenant on va placer des limites. »* Aujourd'hui, il affirme ne plus vraiment être atteint par ces agressions : *« Au début, c'était ça, ça me touchait fort. Maintenant, ça me touche plus parce que je sais que je suis dans le bon et donc ça me tracasse plus du tout du tout par rapport à ça ».*

Salima BELABBAS n'a pas vécu, ni réagi, à la violence de la même façon que Sacha DAOUT. Il est cependant important de noter qu'elle a fait l'objet de moins de

commentaires et de messages violents que lui. La présentatrice refuse de se décrire comme une victime : *« Je suis victime de rien. J'ai fait mon premier journal, il y a eu plein de commentaires positifs, c'est pas de ma faute si deux, trois débiles on écrit... »*. Elle explique aussi qu'elle ne s'est pas vraiment sentie touchée personnellement par les commentaires racistes : *« Je ne suis pas sentie personnellement visée. Je pense que ça aurait pu être n'importe qui de non-blanc avec un nom à consonance étrangère [...] Mais bon peut-être aussi y a rien à faire, c'est, c'est... Quand on est d'origine étrangère, on a déjà vécu beaucoup de situations de racisme aussi »*.

b. Modération et réactions de la rédaction

Les rédactions réagissent également face à la violence dirigée contre leurs journalistes. A la RTBF, la possibilité de commenter des articles sur le site internet a tout bonnement été retirée. Il est cependant possible de poster des commentaires sur les pages Facebook de la RTBF ainsi que celles de ses différentes émissions. Sacha DAOUT explique qu'à ce niveau, il est nécessaire de modérer les commentaires : *« On essaie de modérer un tout petit peu, mais on est très souvent dépassés [...] On essaie de ne rien supprimer sauf ce qui serait de manière totalement illégale donc des propos racistes, des propos insultants, propos discriminants et cætera »*. La liberté d'expression étant limitée par le respect mutuel des droits nécessaires au bon fonctionnement d'une société démocratique, c'est pour cela que les rédactions modèrent de tels propos (Malcorps et al., 2022, pp. 40-41, 50).

Cependant, lorsque des centaines de messages ont été envoyés directement sur les profils personnels de Sacha DAOUT sur les réseaux sociaux, c'est lui qui a dû les modérer : *« Il y a pas un service spécial qui saute là-dessus et qui s'en occupe. [...] Donc j'ai tout viré, pour le bien de l'émission et qu'on ne voie pas ce ramassis de bêtises, pour mes enfants, pour ma famille qui ne comprendrait pas pourquoi d'un seul coup, sur les réseaux sociaux, il y a tous ces messages »*.

Par ailleurs, face à l'ampleur du harcèlement subi par le présentateur, le service juridique de la RTBF est entré en action : *« On a dans un premier temps attendu un tout petit peu, on a constitué des dossiers. Maintenant les plaintes commencent à partir. On n'allait pas porter plainte pour 3 malheureux messages. Si on a porté plainte, c'est qu'on estimait vraiment qu'il y avait du harcèlement [...] et le harcèlement, il est punissable par la loi »*. A travers cela, on peut observer que la

RTBF s'accorde avec la conception de la responsabilité sociale de la presse qui souligne que la liberté d'expression doit être contrebalancée par le respect des droits individuels (Siebert et al., 1956, p.97).

Du côté de RTL-TVI, les commentaires racistes dirigés à l'encontre de Salima BELABBAS ont directement été supprimés. Selon la journaliste, la modération est la meilleure solution face à cette problématique : *« finalement ces commentaires-là, quand on les modère, il n'y a aucun problème, personne ne les voit. C'est ça en fait, il faut les modérer »*.

Par ailleurs, la modération des commentaires et les actions en justice entreprises par les rédactions mobilisent des ressources en temps et en argent. *« Une partie du pognon aujourd'hui, de la RTBF, et donc de l'argent des gens, il est dépensé par un service public qui ne peut pas tolérer effectivement que l'on enfreigne la loi au nom d'une pseudo-liberté d'expression »* déclare Sacha DAOUT. A cet égard, SIEBERT et al. soulignent que la presse doit pouvoir maintenir son autosuffisance financière afin d'être libre de toute pression extérieure (1956, p.73). Si ces ressources ne devaient pas être allouées à de tels besoins, elles pourraient peut-être être utilisées au service de l'information. On peut donc penser que la violence sur les réseaux sociaux pourrait limiter de manière indirecte la capacité des journalistes d'informer leur public de façon qualitative, en raison de ce détournement des ressources vers la modération.

2.2.1.4. Conséquences de la violence

Les présentateurs abordent la manière dont la violence sur les réseaux sociaux impacte leur travail, celui de leurs collègues, ainsi que celui de la chaîne pour laquelle ils travaillent. Salima BELABBAS estime ces agressions ne doivent pas pousser les journalistes à modifier leur pratique : *« Je pense pas qu'en tant que personne il y a quelque chose à faire, parce que ça reviendrait à dire qu'on l'a cherché. [...] Je pense qu'on a rien à faire pour ne pas, entre guillemets, susciter insultes »*. Elle ajoute que les commentaires racistes dont elle a été victime n'ont rien changé à la manière dont elle travaille : *« Dans mon cas, c'était, en tout cas, c'était pas assez significatif que... que pour me marquer »*. Selon l'expérience de Sacha DAOUT, la violence sur les réseaux sociaux n'influence pas non plus la manière de travailler à la RTBF : *« on ne s'est jamais dit, on ne va pas traiter un sujet parce que voilà, on sent une ' vox pop ' qui, qui serait contre nous »*.

Les deux journalistes conçoivent cependant que cela peut être une position compliquée à tenir pour certains de leurs collègues. Sacha DAOUT affirme qu'« *il y a des gens qui, très clairement, qui finissent parfois les émissions un peu au bout du rouleau et qui sont épuisés de lire tout ce qu'ils lisent. [...] Comment est-ce qu'on gère ça, ben c'est très compliqué* ». Concernant ses collègues, Salima BELABBAS pense que « *quelqu'un qui vit une situation de ce type-là peut vraiment, ça peut être quelque chose qu'il l'habite et qui fait en sorte qu'on se pose plus de questions sur certaines choses alors qu'on ne devrait pas* ». Cette situation a aussi été observée par Reporters Sans Frontières (2022), qui souligne que certains journalistes ont renoncé à couvrir certains événements pour éviter la violence en 2021 en Belgique.

Malgré des réactions et un ressenti différent face à la violence dont ils ont fait l'objet, les deux présentateurs s'accordent donc pour dire qu'ils n'ont pas modifié leur pratique journalistique face aux agressions sur les réseaux sociaux, et qu'ils ne comptent pas le faire dans le futur. Cela laisse donc penser que la haine à leur égard ne les empêche pas de traiter l'information de manière véridique, complète et précise, comme le veut la théorie de la responsabilité sociale (Siebert et al., 1956, p.85-91). Ils conçoivent cependant que la violence pourrait davantage atteindre certains de leurs collègues et les mener à se questionner sur leur pratique. La violence pourrait dans ce cas amener certains journalistes à ne pas traiter certains sujets pour éviter les commentaires haineux, ce qui impacterait l'exhaustivité de l'information, et de ce fait leur responsabilité sociale.

2.2.1.5. Quel effet sur la responsabilité sociale ?

D'après les propos des présentateurs, il est d'abord possible de penser que la violence peut influencer de façon indirecte la qualité de l'information et les débats qu'elle suscite. Certaines ressources doivent en effet être redirigées vers la modération des commentaires violents, et les interactions en ligne sur les pages des émissions ont trop souvent un caractère agressif, voire illégal, que pour constituer des débats constructifs.

Les deux journalistes semblent également penser que les réseaux sociaux représentent bel et bien un accélérateur de la violence. D'après eux, ces plateformes permettraient néanmoins d'être plus proche des préoccupations des gens, ce qui pourrait les aider à diffuser une information de meilleure qualité.

Enfin, les propos tenus par les présentateurs laissent penser que la violence à leur égard n'a que peu d'effet sur leur pratique journalistique, et ne les empêche pas de traiter les sujets qu'ils souhaitent. Il est donc possible de penser que l'information qu'ils proposent reste complète, et qu'ils continuent de ce fait à respecter leur responsabilité sociale malgré les agressions dont ils font l'objet. Pour conclure, il est possible d'affirmer que l'effet de la violence sur la responsabilité sociale des présentateurs de télévision face à leur public est plutôt mitigée.

2.2.2. ANALYSE COLLECTIVE

Dans cette section sont confrontés les entretiens des dix journalistes interrogés. L'objectif est d'observer les différences et les similitudes dans leurs propos, ainsi qu'avec notre cadre théorique. Ces observations se font autour de cinq grands thèmes apparus comme les plus récurrents dans les entretiens. L'analyse démarre en observant la manière dont les journalistes parlent du rôle des réseaux sociaux ainsi que causes de la violence à leur égard. Dans un second temps sont observées les réactions des journalistes et de leurs rédactions face à cette violence. Pour terminer, cette analyse se concentre sur les propos des journalistes concernant les conséquences de la violence sur leur pratique.

Suite à cette confrontation, il sera possible de mieux comprendre la mesure dans laquelle la violence sur les réseaux sociaux influence la responsabilité sociale des journalistes, et de déterminer si elle affecte les différents médias de façon similaire.

2.2.2.1. Le rôle des réseaux sociaux

Sans se poser en experts de la thématique, les dix journalistes que nous avons interrogés ont relevé une série de caractéristiques relatives au rôle des réseaux sociaux. Tant positifs que négatifs, les différents phénomènes relevés ici sont souvent interconnectés.

À la question d'une éventuelle plus-value des réseaux sociaux au travail des journalistes, la première réponse est souvent celle du trafic. En partageant en ligne une production journalistique, le média augmente le nombre de vues. Cela influence directement les revenus publicitaires du site web et augmente les possibilités d'abonnement (dans le cas de la presse écrite et presse web). Gaspard GROSJEAN et Louise RENSON s'accordent sur le sujet. Pour cette dernière, l'objectif, en publiant sur

Facebook et Twitter, « *c'est de ramener des gens sur l'article, de donner du clic* ». Dans une perspective moins commerciale, on note également que les réseaux sociaux présentent l'avantage d'être une vitrine pour les journalistes, comme le pointe encore Louise RENSON.

Les réseaux sociaux sont également une mine d'information et peuvent représenter un bon outil de veille informationnelle. Tous les journalistes interrogés l'ont mentionné. Anne-Sophie BAILLY note que les premières alertes sur un sujet surviennent souvent sur Twitter. Si, pour Gaspard GROSJEAN, le contenu des réseaux sociaux ne suffit jamais comme information, ils peuvent toutefois donner une base pour un sujet à développer. Salima BELABBAS rejoint cet avis. Philippe LALOUX résume quant à lui ce rôle des réseaux sociaux avec cette phrase : « *Ce qui compte, ce n'est pas la quantité des comptes qui suivent le journaliste, c'est la qualité des comptes que suit le journaliste* ». En lien avec cela, Arnaud RUYSEN précise également que les réseaux sociaux ont aidé à mettre une série d'interlocuteurs en contact avec les journalistes. Il cite l'exemple des scientifiques. L'inverse se vérifie aussi. Les réseaux sociaux permettent de prendre des contacts pour les interviews, comme l'explique Johanne MONTAY, tandis que Philippe LALOUX affirme qu'ils ont permis d'installer une relation horizontale entre le public et le journaliste. Cette nouvelle proximité a déjà été théorisée dans la littérature (Lewis et al., 2020, p.5).

Si Myriam LEROY note, elle aussi, que les réseaux sociaux sont un bon terrain pour humer l'air du temps, pour savoir ce qui intéresse les gens, elle regrette que beaucoup de journalistes se limitent à faire « *une bête revue de tweets* ». Cela rejoint un inconvénient des réseaux sociaux soulevé par Arnaud RUYSEN. Pour lui, les réseaux sociaux ne reflètent pas la société réelle. Le danger pour les journalistes serait de croire que, si une polémique est forte sur un réseau social, elle l'est aussi en vrai. Or les algorithmes de Facebook dopent ce qui suscite des émotions, particulièrement les émotions négatives. Toujours à propos des algorithmes qui régissent le trafic sur leurs plateformes, les réseaux sociaux ont acquis un énorme pouvoir sur la diffusion des contenus produits par les journalistes, regrette Arnaud RUYSEN.

De plus, le contrôle constant du public pousse les journalistes à être plus rigoureux, puisqu'ils s'exposent à la critique. Arnaud RUYSEN et Philippe LALOUX reconnaissent qu'ils vérifient plus leurs informations qu'avant. On retrouve donc le phénomène précédemment mentionné d'un impact positif sur la vérification des

informations (Andreotti dir., 2016, p. 256-257). Mais cette exigence de vérification est mise à mal par la concurrence induite par le modèle de l'instantanéité des réseaux sociaux qui, d'après Salima BELABBAS, pousse les médias à produire plus et plus vite. Anne-Sophie BAILLY regrette également que les réseaux sociaux fassent passer le fond comme superficiel, au détriment de la forme.

Pour beaucoup, les réseaux sociaux ne sont pas (ou plus) ce qu'ils auraient dû être, un lieu de débats et d'échange d'idées. Ils ont tout de même permis une libération de la parole, note Philippe LALOUX en faisant référence aux différents mouvements tels que #MeToo, qui ont pu exister grâce aux plateformes. Mais ils fonctionnent pour le meilleur et pour le pire. Sacha DAOUT déplore le fait que les réseaux sociaux, trop polarisés, sont devenus en majorité un lieu de haine, de bêtise et de désinformation. Soutenu par Arnaud RUYSSSEN, Salima BELABBAS et Éric BOEVER, il explique qu'ils offrent une caisse de résonance à une problématique qui a toujours existé, mais qui se situait auparavant dans les cafés. On constate donc un déplacement du débat de la place publique vers la virtualité des plateformes. Cela rejoint les observations de la revue *Digital Journalism* (Lewis et al., 2020, p.6) et représente pour Sacha DAOUT un réel danger pour la société, pour l'information en général, et pour la démocratie. En lien avec la puissance décuplante des réseaux sociaux, Salima BELABBAS pointe aussi le fait que les coupables restent généralement « anonymes » tandis que la victime est fort mise en avant, exposée, et subit ainsi une double peine.

Les réseaux sociaux auraient encore un autre effet : celui de créer de la distance, à nouveau dans les deux sens. Arnaud RUYSSSEN explique que, d'une part, on assiste à un « effet cockpit » (Philippe LALOUX parle d'un effet désinhibant) : les personnes derrière leur écran ne se situent plus dans le monde réel, se sentent plus à l'aise, et déversent un flot d'insultes bien plus facilement que si leur destinataire se tenait face à eux. D'autre part, reconnaît-il, il serait aussi moins douloureux de subir ce genre de violences par le biais des réseaux, car la distance qu'ils mettent (le fait de pouvoir bloquer des utilisateurs, ou de quitter le réseau d'un simple clic) permet de prendre plus facilement du recul.

De manière générale, on ne peut que constater trois logiques sous-jacentes au fonctionnement des réseaux sociaux : facilité, rapidité, irresponsabilité. Malgré leurs avantages, ces plateformes ont surtout des conséquences sérieuses sur le travail des journalistes. Cela rejoint les propos de Silvio WAISBORD dans la revue *Digital*

Journalism (Waisbord, 2020, p.1032). Quand les phénomènes de violences qu'elles favorisent se multiplient, les journalistes réagissent, pour se protéger, d'une manière qui risque d'impacter leur pratique journalistique, et donc directement aussi leur responsabilité sociale (*cf. infra*).

2.2.2.2. Causes des violences

D'après MALCORPS et al., la pandémie a servi de caisse de résonance à la défiance du public à l'égard des médias et aux violences en ligne. Ce constat est partagé par la majorité des journalistes interrogés. Seuls Salima BELABBAS, Louise RENSON et Gaspard GROSJEAN n'ont pas évoqué la pandémie. Les autres affirment que la crise sanitaire et les confinements successifs ont exacerbé les violences sur les réseaux sociaux. « *Nous sommes dans un contexte qui me fait penser aux années 30, où il y a une forme d'assimilation et un discours de défiance vis-à-vis de ce qu'ils considèrent comme les élites* », dit Johanne MONTAY, journaliste TV.

Cette violence augmente en présence de différents facteurs identifiés dans le cadre théorique : le genre, la visibilité, (Lewis et al., 2020, p.6). Ainsi que l'ethnicité, la sexualité ou la religion du journaliste (Waisbord, 2020, p.1033), et les thèmes abordés.

D'après les témoignages des journalistes, il semblerait que la visibilité joue effectivement un rôle. Louise RENSON dit qu'elle ne se considère pas comme victime de violences, ce qu'elle explique par le peu de visibilité de son statut de journaliste web. Sacha DAOUT, lui, est constamment agressé en tant que présentateur pour la RTBF. Mais la visibilité du journaliste n'est pas le seul facteur à prendre en compte puisque les journalistes de presse écrite peuvent être victimes de violences sur les réseaux. À l'inverse, Salima BELABBAS, présentatrice pour RTL, tout aussi visible que Sacha Daout, considère que les agressions à son égard sont marginales et ne dépendent pas de son statut de journaliste.

Par contre, la subjectivité des journalistes semble être un indicateur bien plus pertinent. Il semblerait que lorsque les journalistes s'écartent de leur neutralité journalistique, ils encourent plus de risques. Salima BELABBAS souligne que plus les journalistes expriment leurs opinions, plus ils sont susceptibles d'être la cible d'agressions. La présentatrice d'RTL donne deux exemples parmi ses collègues : Myriam LEROY, chroniqueuse radio, et Sacha DAOUT, présentateur d'une émission de

débat. Effectivement, d'après les entretiens réalisés, il apparaît que ces deux journalistes aient fait l'objet de nombreuses attaques *ad hominem* caractérisées, ce qui n'est le cas d'aucun autre intervenant.

Les sujets abordés ont également leur importance. D'après Myriam LEROY, « *tous les sujets sont devenus très éruptifs.* » Mais les journalistes reconnaissent que certains sujets sont plus susceptibles de déclencher les passions. Pour les journalistes de presse nationale, les thèmes les plus sensibles sont : la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et tous les sujets clivants comme certains débats de société qui appellent à une prise de position. Philippe LALOUX, lui, considère que « *l'actualité du Proche-Orient, le Congo et les problèmes communautaires* » déclenchent les passions. Myriam LEROY ajoute à la liste les questions de genre, sur lesquelles elle travaille depuis des années et qui lui attirent les foudres, selon ses observations, d'un public masculin et conservateur. Au niveau local, Gaspard GROSJEAN évoque des thèmes très différents. Ce peut être des questions d'urbanismes ou des performances sportives, par exemple. Ce sont des sujets qui réveillent les affects de la population locale.

Arnaud RUYSEN, tout comme Éric BOEVER, qui étaient assez exposés lors de la crise sanitaire, remarquent que la violence à l'égard des journalistes est liée aux messages qu'ils portent. Lors de la crise sanitaire, beaucoup se sont rebellés contre les décisions du gouvernement qui étaient relayées par les médias. Le présentateur de Déclic dit : « *J'ai l'impression qu'on n'aime pas le message et donc on s'en prend au messenger quoi.* »

Lorsque les journalistes présentent des marqueurs d'identité sociale identifiables, ils sont d'autant plus vulnérables (Waisbord, 2020, p.1033). D'après les témoignages, c'est particulièrement le cas des jeunes femmes. Myriam LEROY a été victime de harcèlement sexiste particulièrement violent. Philippe LALOUX évoque également le cas de certaines de ses collègues qui reçoivent des insultes en raison de leur genre. Il est également arrivé à Salima BELABBAS de recevoir des messages sexistes ou racistes, qui restent relativement isolés. Elle estime que ces messages ne sont pas liés à sa profession. Le racisme et le sexisme primaire s'exprimeraient sur les réseaux sociaux à l'égard de toutes les personnalités publiques. À l'inverse, Johanne MONTAY dit qu'il lui arrive de recevoir des insultes relatives à son genre, mais sachant que certains de ses collègues masculins sont aussi insultés, elle se demande si ces agressions sont motivées par son statut de femme ou de journaliste. Anne-Sophie

BAILLY et Louise RENSON, quant à elles, ne se considèrent pas comme victimes de ce genre de comportements. Mais, toutes deux affirment être conscientes des risques encourus par les femmes.

Ainsi, il semblerait que les causes identifiées dans le cadre théorique soient pertinentes et correspondent à l'expérience des journalistes. Il faut néanmoins ajouter que les thèmes énumérés dépendent des journalistes et du média qu'ils représentent. De plus, il semblerait que le principe de neutralité des journalistes constitue une protection et que, plus ils s'en écartent, plus ils sont vulnérables aux agressions via les réseaux sociaux.

2.2.2.3. La réaction des journalistes

Face à cette violence, chaque journaliste réagit de façon différente. D'une part, les agressions vécues ont toutes leurs spécificités et n'ont pas la même ampleur. D'autre part, la manière de répondre à de telles situations dépend de la sensibilité de chacun, ainsi que de ses expériences passées.

Le premier élément à observer dans la réaction des journalistes est leur ressenti, qui varie notamment en fonction de leurs personnalités. Johanne MONTAY explique que de façon générale, elle remet beaucoup en question sa légitimité. Malgré des années de carrière et sa confiance en ses capacités, les agressions viennent appuyer sur ces questionnements de légitimité. Elle prend cependant du recul par rapport à cela : *« Ça m'afflige par rapport au métier, mais je le prends pas personnellement »*. Salima BELABBAS et Myriam LEROY affirment elles aussi ne pas se sentir spécifiquement visées par les commentaires violents, et elles pensent que cela aurait tout aussi bien pu arriver à d'autres personnes qu'elles. Anne-Sophie BAILLY, Arnaud RUYSEN, Sacha DAOUT et Gaspard GROSJEAN ont vu leurs sentiments face aux agressions évoluer au fil de leur carrière. Au départ, ils étaient fort touchés par les agressions. Mais avec le temps, ils ont appris à prendre du recul.

Si le ressenti des journalistes est propre à chacun, leurs réactions sont parfois similaires. D'abord, ils assurent une partie de la modération des commentaires violents. Myriam LEROY n'hésite pas à bloquer les commentaires assez rapidement. Arnaud RUYSEN bloque certaines personnes lorsque la discussion s'envenime, tandis que Salima BELABBAS supprime les commentaires sexistes. Gaspard GROSJEAN et Sacha DAOUT, eux, essayent de laisser un maximum de commentaires. Ils deviennent

cependant intransigeants à partir du moment où les propos sont xénophobes ou insultants. Johanne MONTAY, elle, recourt à une intelligence artificielle qu'elle entraîne à reconnaître les commentaires insultants afin de réduire la charge de la modération. Face au blocage immédiat de personnes dont les commentaires ne revêtiraient pas un caractère illégal, il est possible de s'interroger sur le respect de la responsabilité sociale du journaliste. En bloquant des personnes dont les propos ne seraient pas illégaux, il serait en effet possible de penser que l'opportunité d'accéder au forum de débat offert par la presse leur serait nié.

Ensuite, certains journalistes recourent à la voie légale pour faire cesser les violences à leur égard. C'est notamment le cas de Johanne MONTAY, Éric BOEVER et Myriam LEROY. Sacha DAOUT a aussi décidé de porter plainte face aux centaines de messages de harcèlement qu'il a reçus : « *Mais ça, c'est de la diffamation, il y a aucune raison d'accepter que parce qu'on est en colère, on a le droit d'être hors-la-loi* ». Gaspard GROSJEAN, lui, refuse de porter plainte car il estime qu'en étant actif sur les réseaux sociaux, il doit en assumer les conséquences.

En outre, chacun, à sa manière, essaye de discuter avec les personnes agressives avant de les bloquer ou de supprimer leurs commentaires. Éric BOEVER affirme passer des heures à essayer de convaincre des gens qu'il fait son métier de la façon la plus honnête possible. Arnaud RUYSEN et Sacha DAOUT tentent aussi de répondre aux commentaires constructifs, malgré le nombre de messages qu'ils reçoivent. Anne-Sophie BAILLY, elle, a choisi de ne répondre qu'aux messages qu'elle reçoit par e-mail et de bien réexpliquer les choses. Elle refuse de répondre aux commentaires sur les réseaux sociaux car elle estime que cela mènerait trop vite à une escalade d'agressivité. Philippe LALOUX privilégie quant à lui les réponses aux personnes qui ont beaucoup d'abonnés, afin d'éviter les réactions en chaîne. Il accepte de discuter lorsqu'il est question d'erreurs factuelles, mais refuse de répondre aux insultes. Enfin, Gaspard GROSJEAN affirme éviter de répondre de manière générale, même si cela lui est malgré tout déjà arrivé de discuter en ligne avec certains agresseurs pour rétablir la vérité. Dans ce cas, on peut observer que les journalistes choisissent presque tous de prendre du temps pour répondre à leur public et bien faire comprendre leur message. Cela peut être mis en lien avec la théorie de la responsabilité sociale, qui induit un droit positif du public à obtenir une information complète et de qualité.

2.2.2.4. Modération et réaction des rédactions

Des témoignages recueillis, il y a un contraste entre l'avis des journalistes sur la réaction de leur rédaction. Pour les journalistes web, Louise RENSON et Gaspard GROSJEAN, la place de la hiérarchie pour lutter contre le cyberharcèlement des journalistes n'est pas ou peu abordée lors des entretiens. Gaspard GROSJEAN est à la fois journaliste et rédacteur en chef. Il souligne le soutien et la collégialité au sein de son équipe. En cas d'agression, les journalistes se montrent solidaires. Anne-Sophie BAILLY parle du soutien de ses collègues de la rédaction et entre confrères. Elle invite à prendre du recul sur les commentaires des internautes.

En ce qui concerne le reste des entretiens, les avis sont divergents. Au sein, de la RTBF, Arnaud RUYSEN, Éric BOEVER et Sacha DAOUT disent être soutenus par leur rédaction. Les supérieurs viennent d'eux-mêmes les encourager à porter plainte dans les situations les plus extrêmes. Éric BOEVER parle même d'une politique de « tolérance 0 » et justifie la légitimité du comportement de sa rédaction : « *Il est normal qu'un employeur défende ses employés quand ils font leur métier* ».

Myriam LEROY est du même avis que son collègue : « *Dans n'importe quel autre travail, un ouvrier se coince la main dans une machine, ça regarde l'employeur* ». Mais pour la journaliste, à l'inverse de ses collègues, ce n'est pas pour défendre la RTBF, au contraire. Selon la journaliste, la rédaction a vu les agressions mais n'est pas intervenue d'elle-même et a même parfois justifié son inaction en reportant la faute sur le ou la journaliste. Durant les trois ans de combat judiciaire qu'a duré son procès face à son cyberharceleur, Myriam LEROY n'a pas obtenu de soutien de la RTBF, et ce jusqu'au prononcé du verdict en décembre 2021. C'est l'Association des Journalistes Professionnels (AJP) qui a payé sa défense. La journaliste estime que son employeur aurait dû intervenir ne fût-ce qu'en tant que partie civile. Elle modère ses propos en ajoutant qu'une protection existe au sein de la RTBF mais ne concerne que les salariés, les pigistes et les indépendants étant livrés à eux-mêmes. Elle poursuit en soulignant la responsabilité des rédactions dans les violences à l'égard des journalistes sur les réseaux sociaux. La course à l'audience des médias incite les rédactions à publier des sujets « putaclics », polémiques, éruptifs et que ce sont ces sujets qui attirent les violences du public. La ligne éditoriale a donc un effet sur l'augmentation des violences envers les journalistes. Au plus elle est sensationnaliste,

au plus les risques augmentent (Malcorps et al., 2022, p.93). Pour Myriam LEROY, Les rédactions font donc partie du problème.

Selon Philippe LALOUX, la rédaction du Soir est réellement présente pour aider ses journalistes. Malheureusement, les moyens mis en place ne sont pas suffisants, y compris au niveau du soutien psychologique. Mais pour le journaliste, comme pour beaucoup d'autres, le problème ne vient pas spécialement des rédactions mais d'un manque de répression judiciaire et d'éducation aux médias. Il rappelle que les propos haineux, les menaces, le harcèlement ne sont pas de la liberté d'expression, ce sont des délits. En effet, la liberté d'expression doit être contrebalancée par le respect des droits individuels et des intérêts vitaux de la société (Siebert et al., 1956, p. 73). Sacha DAOUT rejoint son confrère sur ce point. Philippe LALOUX rajoute que tout le contenu, mêmes les commentaires, sont à charge de l'émetteur. Ainsi, supprimer lesdits commentaires est une manière de protéger les lecteurs d'eux-mêmes.

Finalement, il ressort des entretiens que les hiérarchies sont aussi démunies que les journalistes sur les moyens à mettre en place pour se protéger face au cyberharcèlement. De nombreux journalistes préconisent de rendre la législation plus souple en matière de condamnation des cyberharceleurs et de sensibiliser le grand public aux nouveaux médias que sont les réseaux sociaux. Mais toutes les rédactions ont conscience des violences qu'induisent les réseaux sociaux. En fonction des moyens de la hiérarchie, c'est à l'équipe ou au journaliste de se défendre et de modérer les contenus.

Pour en revenir à la modération du contenu en ligne, cela se fait par différents paliers, comme l'explique Gaspard GROSJEAN : il y a une modération par le réseau social et la boîte de modération externe. Ensuite, la rédaction au besoin, et puis celle du journaliste lui-même.

Toutes les rédactions font de la modération une responsabilité. Elles font d'abord appel à des organismes externes, les "modérateurs" (Badouard, 2021, pp. 105-107) qui régulent les contenus sur les réseaux sociaux. La RTBF et RTL-TVI ayant supprimé les commentaires sur leur site ou application, les risques de cyberviolences ne se trouvent que sur les réseaux sociaux, comme le mentionne Salima BELABBAS.

En outre, la RTBF va plus loin que la modération sur les réseaux sociaux. D'après Johanne MONTAY, la RTBF avait attaqué Twitter pour que le réseau social

retire l'anonymat des profils. Bien entendu, cela est resté lettre morte. Twitter reste d'ailleurs peu efficace en matière de modération. Une intelligence artificielle existe, mais elle ne comprendrait pas bien certaines expressions, surtout en français. Ainsi, « *Retourne dans ta cuisine* » ne poserait pas problème sur le réseau social, explique Johanne MONTAY.

Dans beaucoup de situations, ce sont les journalistes eux-mêmes qui se chargeraient de la modération, pour le contenu qu'ils diffusent sur leurs comptes personnels notamment. Louise RENSON, Arnaud RUYSEN, Gaspard GROSJEAN et Sacha DAOUT disent qu'il n'existe pas de modération sur leurs propres pages sauf s'ils le font eux-mêmes.

Les journalistes, dans les entretiens effectués, témoignent des difficultés de la modération. Nous l'avons vu, c'est le cas en Belgique mais aussi dans de nombreux pays à travers le monde (Badouard, 2021, pp. 89-91). Et même si la Commission européenne considère qu'il s'agit de la responsabilité des entreprises, la réalité est différente. Cette « soft law » n'est pas contraignante pour les réseaux sociaux et, de facto, son efficacité est limitée (Commission européenne, 2016). A ce sujet, la conclusion du procès de la RTBF contre Twitter, relaté par Johanne MONTAY, est révélateur. La modération est donc difficile à mettre en place par les rédactions. Elles font appel à des services externes et/ou s'en remettent aux leurs. Sans compter que les journalistes sont mis à contribution pour eux-mêmes. Ainsi les journalistes sont directement confrontés aux messages, constructifs, bienveillants ou non. Finalement, il faut également s'en remettre au législateur et au bon vouloir des plateformes numériques.

2.2.2.5. Conséquences sur la pratique journalistique

La question des conséquences des cyberviolences sur la pratique journalistique est évidemment centrale dans notre questionnement sur la responsabilité sociale des journalistes à l'ère des réseaux sociaux. Dans l'esprit du respect de leurs valeurs journalistiques, aucun des professionnels interrogés n'a affirmé ouvertement avoir changé sa façon de faire du journalisme ou pratiquer l'autocensure, exception faite de Myriam LEROY. Même Éric BOEVER, agressé physiquement, était prêt à revenir sur le terrain dès le lendemain. C'est la RTBF qui lui a demandé de se tenir personnellement à l'écart des manifestations sensibles pendant quelques temps.

Néanmoins, en creusant un peu, on constate que les conséquences sur la pratique professionnelle ne sont pas nulles et ne doivent pas être ignorées. Même si la plupart de nos témoins tentent de le minimiser, il existe bel et bien un impact psychologique de ces violences, même à bas bruit. Johanne MONTAY le constate : « *En fait, c'est très pervers, parce que on a l'impression qu'on s'en fout, mais ça mine à petit bruit comme ça. Comme quelque chose de sournois, qui fatigue.* »

Ces derniers temps, Johanne MONTAY est moins présente sur les écrans de la RTBF et donc moins exposée. Quant à Myriam LEROY, faute de soutien suffisant de la part des rédactions, elle a carrément préféré quitter la profession journalistique pour s'exprimer à travers le secteur culturel. Elle n'est pas la seule à quitter une rédaction en raison d'un climat peu propice aux femmes : une étude de l'AJP montre qu'il s'agit du premier facteur de départ pour plusieurs femmes interrogées (Le Cam et al., 2018). Le départ de Myriam LEROY en raison du harcèlement contre ce qu'elle représente (une femme) et les valeurs qu'elle véhicule (la défense des minorités), s'il n'est pas un cas isolé, est de nature à mettre en péril la représentation des minorités dans la presse, ce qui a à l'encontre de sa responsabilité sociale (Rapport de la Commission Hutchins, cité par Siebert et al., 1956, p.85-91).

Cette fatigue ressentie par les journalistes harcelés, elle vient notamment de la pression que ces critiques et insultes exercent en créant la peur des conséquences en cas d'erreur. Comme mentionné dans la partie sur le rôle des réseaux sociaux, Johanne MONTAY, Arnaud RUYSEN et Philippe LALOUX affirment ainsi être encore plus rigoureux et redoubler de vigilance avant de publier. Avec cette nécessité de faire du zèle, on entrevoit assez clairement la possibilité d'un burn-out, et bien qu'aucun journaliste interrogé ne rapporte en avoir personnellement été victime, certains comme Sacha DAOUT sont bien conscient que cette éventualité existe pour certains de ces collègues. Les jeunes journalistes, ayant encore tout à prouver, semblent d'ailleurs particulièrement vulnérables à cet égard : Gaspard GROSJEAN témoigne ainsi qu'il était très perméable à la critique en début de carrière.

D'autre part, les cyberviolences provoquent de façon plus ou moins consciente une stratégie d'évitement chez certains journalistes. Si Johanne MONTAY, tout comme Arnaud RUYSEN, s'efforce de continuer à partager des contenus potentiellement polémiques, elle admet craindre de se rendre sur le terrain, comme celui des

manifestations, par peur d'y subir ce qu'elle subit déjà sur les réseaux sociaux. À l'inverse, Éric BOEVER cite le risque d'être harcelé parmi les bonnes raisons de ne pas rejoindre un autre réseau qu'Instagram. Philippe LALOUX, lui, coupe la poire en deux : il continue à publier des sujets polémiques, mais pas le vendredi pour ne pas bousiller son week-end.

Arnaud RUYSEN a déjà retiré certains contenus critiqués des réseaux sociaux quand il a l'impression d'avoir publié un peu vite et manqué de prudence. Dans l'idéal, ce genre de situations ne devrait pas se produire, mais l'ère de l'internet et de l'information instantanée pousse à une réactivité qui ne permet souvent pas de recouper suffisamment les informations et multiplie donc le risque d'erreurs (Andreotti dir., 2016, p. 256-257).

Myriam LEROY, qui a déjà pratiqué une forme d'autocensure en pesant ses mots dans certains articles, a fait le choix radical de fermer un compte twitter à 50 000 abonnés, et Johanne MONTAY affirme qu'elle fera de même le jour où elle arrêtera le journalisme.

Nos témoins ne la désignent pas forcément directement, mais cette frilosité de plus en plus courante des journalistes harcelés est sans doute aussi à mettre sur au compte de l'impunité qui règne (Geamănu, 2017, p. 66). Si les comptes étaient directement bannis de Twitter, si les contrevenants étaient poursuivis et condamnés au pénal (ce qui n'a encore été le cas pour aucun de nos témoins ayant porté plainte), alors les journalistes n'auraient pas à s'autocensurer.

Nous le voyons, même si elle ne semble pas aussi forte qu'on aurait pu le craindre, l'autocensure de certains contenus à risque de polémique existe. Ces stratégies d'évitement se manifestent de façon différente selon les journalistes, mais au total, la moitié de notre échantillon y recourt, ce qui n'est pas négligeable. Elles ont généralement plutôt cours sur les réseaux sociaux eux-mêmes que sur les articles ; mais le partage sur les réseaux est de plus en plus considéré comme faisant partie du rôle des journalistes, notamment pour les rapprocher du public (Lewis et al., 2020, p.5). Raison pour laquelle des journalistes comme Johanne Montay continuent tant bien que mal à publier sur Twitter malgré le retour de flammes permanent.

Cette « censure de la foule » (*mob censorship*), selon les termes de GEAMĂNU, affecte donc la capacité des journalistes à informer le public sur des sujets importants

qui le concernent (la santé par exemple), et à représenter les opinions et les groupes minoritaires, ce qui nuit à leur responsabilité sociale telle que définie *supra*.

Enfin, la perte de temps et d'argent induite dans la modération accentue également la pression économique sur les médias et les journalistes, ce qui peut donc indirectement dégrader la qualité de l'information.

2.2.2.6. Conclusion

Au travers de la confrontation de ces différents entretiens, il est possible de proposer une réponse à la question initiale posée par cette recherche, et de déterminer la manière dont la violence sur les réseaux sociaux impacte leur responsabilité sociale.

Il est d'abord intéressant de se pencher sur le lien ambivalent entre les réseaux sociaux et la responsabilité sociale des journalistes. D'une part, ces plateformes permettent de rapprocher les journalistes des préoccupations des citoyens et de faciliter les contacts avec leurs sources, ce qui contribue à la création d'une information de qualité. Mais d'une autre part, les réseaux sociaux sont devenus un moyen de déverser de la haine envers les journalistes de façon anonyme et extrêmement simple.

Quand ils sont harcelés sur leurs comptes personnels, la charge de la modération repose sur les journalistes eux-mêmes. Notre recherche pointe la complexité de trouver la réaction adéquate face aux réactions agressives en ligne, en regard de la responsabilité sociale des journalistes. Dans le cas de commentaires stigmatisant une catégorie de la population (sexistes, racistes, xénophobes...), ou ressortant de l'incitation à la haine, la question est facile à trancher. La théorie de la responsabilité sociale assume que les éditeurs sont responsables de ce qu'ils publient (Siebert et al., 1956, p.73) et que la liberté de la presse doit être contrebalancée par les droits individuels (Siebert et al., 1956, p.85-91). En modérant de tels commentaires, les rédactions et les journalistes respectent dès lors leur responsabilité à cet égard.

Par contre, face à des commentaires sans caractère illégal, mais proférés sur un ton agressif, la question de leur suppression ou du blocage de leurs auteurs est plus complexe. On peut en effet arguer que cela reviendrait à nier l'accès au débat suscité par la presse, alors que cet aspect est considéré comme déterminant par la théorie de la responsabilité sociale. C'est pourquoi les journalistes qui reçoivent ce genre de

commentaires, à l'issue d'un tri chronophage², ont tendance à les laisser en ligne malgré qu'ils suscitent la défiance envers la profession. Il est à noter que certains journalistes se sentent aussi impuissants face à ce déferlement de haine sur les réseaux sociaux, d'autant plus que les plateformes prônent un certain laisser-aller en matière de modération, suivant la conception américaine maximaliste de la liberté d'expression, et avec qui la coopération judiciaire demeure compliquée en Belgique.

La plupart des journalistes essaie également de répondre aux interrogations de son public et de corriger des erreurs factuelles présentes dans certains commentaires ou leurs propres productions. Cela dénote une volonté de transmettre une information la plus véridique possible, et de montrer au public qu'ils ne travaillent pas depuis une tour d'ivoire.

Les propos tenus par les journalistes concernant les conséquences de la violence sur leur pratique démontrent leur attachement aux valeurs journalistiques, et de ce fait au respect de leur responsabilité : neuf témoins sur dix interrogés affirment ne jamais s'être autocensurés, malgré la violence dont ils ont pu être victimes. La seule qui affirme clairement l'avoir fait, c'est Myriam Leroy, qui a témoigné de la passivité de sa hiérarchie. Le soutien de la rédaction aux victimes semble donc être un facteur déterminant dans la préservation de la liberté d'expression. Ainsi, la violence à l'égard des journalistes sur les réseaux sociaux ne les empêche pas de fournir une information complète, précise, et véridique, comme le veut la théorie de la responsabilité sociale. Au contraire, cette méfiance croissante à leur égard les pousse à être plus rigoureux.

Néanmoins, même quand la rédaction soutient les journalistes, on constate que la violence sur les réseaux sociaux peut avoir un impact psychologique qui peut influencer la rigueur de leurs recherches, ou inciter à développer certaines stratégies d'évitement. Même si ces journalistes semblent tous garder le cap face aux violences, les agressions sur les réseaux sociaux ont, à terme, un impact plus diffus et inconscient sur la manière dont ils exercent leur métier, une forme sournoise de « censure par la foule ».

² Sauf quand il est laissé à une intelligence artificielle, comme dans le cas de Johanne Montay.

En outre, notre analyse par médium (radio, télévision, presse écrite, web, présentateurs) montre que les journalistes télévisés et radio, dont le visage est connu³, semblent plus exposés que les autres. Mais d'autres facteurs sans doute plus importants que le média d'appartenance sont à prendre en compte, tels que la subjectivité dans la manière dont sont traités les sujets notamment. Il est aussi important de noter que ces journalistes ont témoigné d'une expérience personnelle, et qu'il est possible que cette observation ne soit pas généralisable à l'ensemble de la profession.

Pour rappel, le principe de responsabilité sociale de la presse lui enjoint notamment de :

1. Fournir une information véridique, complète et précise, en faisant bien la différence entre les faits et les opinions
2. Préserver les droits individuels en servant de chien de garde de la démocratie
3. Être représentative de l'ensemble de la société et des opinions
4. Maintenir son autosuffisance financière afin d'être libre de toute pression extérieure
5. Servir de forum pour les débats

Notre recherche a montré que l'exercice de ces fonctions est menacé ou en tout cas rendu plus difficile par les violences en ligne. La première et la deuxième sont mises en péril par l'autocensure. Comme démontré, il n'y a pas d'autocensure avouée mais les stratégies d'évitement mises en place conduisent à une autocensure insidieuse. La troisième par le départ de la profession des journalistes qui ne supportent pas la pression. Parmi nos intervenants, seule Myriam LEROY en est l'exemple. La quatrième par la charge financière que représente la modération, et la dernière par les limites de cette dernière qui n'empêchent pas les fauteurs de trouble de couper court aux débats constructifs.

³ L'image s'impose en effet de plus en plus en radio avec une diffusion conjointe en télé (*Déclic...*) ou en streaming.

3. RETOUR SUR LA MÉTHODE

Il est important de garder un regard critique sur la méthode utilisée pour obtenir ces résultats. Cette section revient dès lors de manière individuelle sur le cheminement intellectuel parcouru entre les préconceptions du début de la recherche et les résultats issus de l'analyse des entretiens.

D'abord, il est intéressant de se pencher sur la manière dont la thématique de cette étude a été exposée lors du tout premier contact avec les journalistes. Par e-mail, j'ai annoncé que la recherche portait sur la violence sur les réseaux sociaux. Au cours de son entretien, Sacha DAOUT a directement parlé des réseaux sociaux lorsque la question de la violence a été abordée, et a principalement développé ses réponses autour de ce sujet. Le même problème s'est posé avec Salima BELABBAS, mais à un autre niveau. La présentatrice est restée fixée sur le terme « harcèlement », que j'avais mentionné parmi d'autres éléments dans le mail envoyé pour prendre contact avec elle. Pendant son entretien, elle ramenait beaucoup de ses propos au harcèlement, alors que le sujet étudié est plus large que cela et touche à d'autres formes de violence. Il est dès lors possible de se demander si, dans le cas où les thématiques des réseaux sociaux et du harcèlement n'avaient pas été mises en avant dès le départ, elles auraient été aussi présentes dans les propos des présentateurs.

L'évolution du guide d'entretien est un autre élément intéressant à souligner. Au moment des premiers contacts avec les journalistes et du début des entretiens, nous nous sommes rendus compte que les questions que nous avions développées n'étaient pas tout à fait adaptées. Le questionnaire était en effet prévu pour une personne ayant été victime de violence, alors qu'il s'est rapidement avéré que plusieurs journalistes contactés n'avaient jamais été confrontés à une telle situation. Le questionnaire a alors été modifié pour pouvoir être utilisé avec des personnes qui n'avaient jamais fait l'objet de violence en ligne. Après que Salima BELABBAS ait répondu à ma demande d'entretien en expliquant qu'elle ne se définirait pas comme une victime de violence, malgré les commentaires racistes à son propos, j'ai décidé de rajouter une question portant sur la manière dont les journalistes décrivaient les agressions à leur égard. J'ai aussi ajouté une question sur les raisons pour lesquelles les journalistes pensaient qu'ils étaient plus, ou moins, victimes de violences que leurs collègues. Cela a permis de

mettre en lumière des causes de la violence qui n'avaient pas été étudiées en profondeur dans la littérature, telles que le degré de subjectivité dans le traitement de l'information.

Un troisième point à observer est la manière dont les entretiens ont été menés. Certaines questions portaient sur des thématiques assez personnelles et potentiellement sensibles telles que le harcèlement, le racisme ou le sexisme, ce qui aurait pu engendrer une certaine nervosité ou un refus de répondre. Cela n'a cependant pas semblé être le cas, et les présentateurs ont répondu sans problème aux questions plus sensibles. En raison de cet aspect personnel, il était aussi important de maintenir une posture empathique. Cependant, il a parfois été compliqué de poser les questions avec le plus de tact possible tout en les formulant de manière à obtenir l'information recherchée. Vu la longueur du questionnaire, et même si je n'ai pas posé toutes les questions car il s'agissait d'un entretien semi-directif, il a aussi été difficile de maintenir une conversation fluide en ne regardant pas mes notes.

Au niveau des *a priori* de recherche, trois grandes préconceptions sont apparues avant de commencer cette recherche. La première était que les journalistes de télévision feraient plus facilement l'objet de violences que des journalistes travaillant pour la presse écrite ou la radio, en raison de leur plus grande visibilité. Le second *a priori* était que les marqueurs d'identité sociale favoriseraient les agressions. Enfin, la troisième préconception était que, face aux violences, les journalistes éviteraient de traiter certains sujets. En outre, il est possible que la consultation d'ouvrages théoriques pendant la phase d'élaboration de la problématique ait ajouté des éléments à ces *a priori* de façon plus inconsciente.

Face à ces préconceptions, il a tout d'abord été important de mettre mes propres représentations à distance. Après un premier contact avec plusieurs journalistes, j'ai réalisé que même si l'on entendait beaucoup parler de la violence envers la profession à l'heure actuelle, ce n'était pas une situation qui était généralisée en Belgique francophone. J'ai également dû faire un certain effort pour occulter ces *a priori* durant les entretiens et leur analyse. En effet, un biais de subjectivité peut rapidement être présent dans ce genre de situation, et entraîner une volonté d'obtenir un résultat final similaire à ses propres préconceptions. Me concentrer sur le cadre théorique et la retranscription des entretiens, ainsi que garder à l'esprit que certains facteurs qui n'apparaissaient pas comme significatifs à première vue pouvaient aussi entrer en

compte sont des démarches qui m'ont aidées à limiter ce biais et à rester aussi objective que possible au cours de mon analyse.

Par ailleurs, il est intéressant de comparer les *a priori* de départ aux résultats obtenus suite à l'analyse des interviews. D'une part, les questions de visibilité et de marqueurs d'identité impactent effectivement l'agressivité envers les journalistes. Cependant, c'est surtout la subjectivité dans le traitement des sujets qui a été soulignée comme l'une des causes aggravantes de la violence. D'une autre part, il apparaît que les journalistes interrogés tiennent globalement à exercer leur métier sans censure, malgré l'influence plus diffuse et inconsciente que peut avoir la violence sur leurs choix de sujets et la manière dont ils les traitent. Cela démontre que ces préconceptions étaient partiellement erronées.

Enfin, il est important de souligner que cette recherche comporte certaines limites. La première d'entre elle est la taille de l'échantillon utilisé. Bien que les entretiens aient été assez qualitatifs que pour permettre d'élaborer une réponse à la question initiale, il n'est pas possible pour cette recherche de prétendre à l'exhaustivité et à la généralisation en raison de leur trop petit nombre. Une limite réside aussi dans l'utilisation de théorie de la responsabilité sociale de la presse. En se basant sur ce postulat, la question de recherche s'intéresse principalement aux conséquences de la violence. L'étude des causes de ces agressions n'est donc observée que de manière marginale. En outre, malgré que le plus de distance possible ait été prise avec les *a priori* de recherche, des mécanismes d'autolégitimation ont pu passer inaperçus et biaiser certains résultats.

En dépit de ces limites, cette étude a permis d'élaborer une hypothèse interprétative concernant le phénomène de la violence envers les journalistes sur les réseaux sociaux. Ces résultats pourront évoluer et servir de base pour de plus amples recherches à ce sujet dans le futur.

BIBLIOGRAPHIE

Législation

Convention européenne des droits de l'homme (4 novembre 1950).

Art. 150, Constitution.

Livres

Andreotti, O. dir. (2016). *Le journalisme à l'épreuve : Menaces, enjeux et perspectives*. Conseil de l'Europe.

Nerone, J. C. (1994). *Violence against the press: Policing the public sphere in US history*. New York: Oxford University Press.

Polak, S. & Trottier, D. (2020). *Violence and Trolling on Social Media: History, Affect, and Effects of Online Vitriol*. Amsterdam: Amsterdam University Press.

Siebert, F. S., Peterson, T., & Schramm, W. (1984). *Four Theories of the Press: The Authoritarian, Libertarian, Social Responsibility, and Soviet Communist Concepts of What the Press Should Be and Do*. Illinois: University of Illinois Press.

Sparks, C. (with Reading, A.). (1998). *Communism, capitalism, and the mass media*. London, UK: SAGE Publications.

Vepsä, S. (2021). *Anticipating and Managing the Risks of Online Harassment*. Finlande : IDA.

Articles

Badouard, R. (2021). Modérer la parole sur les réseaux sociaux. *La Découverte*, 87-120.

Benelli, N. (2011). Rendre compte de la méthodologie dans une approche inductive : les défis d'une construction a posteriori. *Recherches qualitatives*, 40-50.

Benson, R. (2008). Journalism: Normative Theories. *The Blackwell International Encyclopedia of Communication*, 2591-2597.

Brambila, J. A., Hughes, S. (2019). Violence against journalists. *The international encyclopedia of journalism studies*.

Christians, C. & Nordenstreng, K. (2004.) Social Responsibility Worldwide. *Journal of Mass Media Ethics*, 19(1), 3-28.

Galtung, J. (1969). Violence, peace, and peace research. *Journal of peace research*, 6(3), 167-191.

Geamănu, R. F. (2017). Freedom of expression and violence against journalists. *Challenges of the Knowledge Society*, 63-73.

Le Cam, F., Pereira, F. H., & Ruellan, D. (2021). Violences publiques envers les journalistes et les médias: Introduction. *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo*, 10(1), 6-9.

Lewis, S. C., Zamith, R., Coddington, M. (2020). Online harassment and its implications for the journalist–audience relationship. *Digital Journalism*, 8(8), 1047-1067.

Nerone, J. (2018). Four Theories of the Press. *Oxford Research Encyclopedia of Communication*.

Nilsson, M. & Örnebring, H. (2016). Journalism Under Threat, *Journalism Practice*

Mercier, A. (2015). Twitter, espace politique, espace polémique. *Les Cahiers du numérique*, 11(4), 145-168.

Rantanen, T. (2017). A «Crisscrossing» Historical Analysis of Four Theories of the Press. *International Journal of Communication*, 3454–3475.

Waisbord S. (2020) Mob Censorship: Online Harassment of US Journalists in Times of Digital Hate and Populism, *Digital Journalism*, 8(8), 1030-1046.

Rapports

Assemblée générale de l'ONU. (2021). *La sécurité des journalistes et la question de l'impunité* (A/76/285)

Commission européenne. (2016). *Code of conduct on countering illegal hate speech online*.

Ogbebor B. (2018). *British Media Coverage of the Press Reform Debate, Journalists Reporting Journalism*. Palgrave MacMillan.

Malcorps, S., Libert, M., & Le Cam, F. (2022). *Les entreprises médiatiques belges francophones face au cyberharcèlement de leurs travailleuses et travailleurs*. Le Carnet du La PIJ.

Le Cam, F., Libert, M., & Ménalque, L. (2018). *Être femme et journaliste en Belgique francophone* [Rapport de recherche]. AJP.

Plateforme pour la sécurité des journalistes (2020). *Rapport annuel des organisations partenaires de la Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes*. Conseil de l'Europe.

Plateforme pour la sécurité des journalistes (2022). *Rapport annuel 2022 des organisations partenaires de la Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes*. Conseil de l'Europe.

Reporters Sans Frontières (2018). *Online harrassment of journalists, Attacks of the trolls*.

UNESCO (2021). *Des menaces qui font taire: Tendances en matière de sécurité des journalistes*.

Sites internet et presse en ligne

Droeven V. (2022). *La violence envers les journalistes augmente aussi en Belgique*. DaarDaar. <https://daardaar.be/rubriques/societe/la-violence-envers-les-journalistes-augmente-aussi-en-belgique/>

La Dernière Heure (2021). *La moitié des journalistes flamands a déjà été victime d'agression*. <https://www.dhnet.be/actu/societe/la-moitie-des-journalistes-flamands-a-deja-ete-victime-d-agression-60def5bc9978e26ce10d7167>

Reporters Sans Frontières (2022). *Classement mondial de la liberté de la presse 2022*. <https://rsf.org/fr/pays/belgique>

Touriel A. (2021). « *Je reçois des messages de haine tous les jours* », quand le travail des journalistes est entravé par la peur. RTBF. <https://www.rtb.be/article/je-recois-des-messages-de-haine-tous-les-jours-quand-le-travail-des-journalistes-est-entrave-par-la-peur-10928299>

Résumé : En 2021, la Belgique passe de la 11^e à la 23^e place dans le Classement mondial de la liberté de la presse de Reporters Sans Frontières. Ailleurs dans le monde, la violence et la méfiance envers les journalistes connaissent aussi une hausse historique. La pandémie de Covid-19 est notamment pointée comme l'une des causes de ce phénomène. En parallèle, les réseaux sociaux se sont énormément développés au cours des dernières années, et contribuent à l'accélération de cette violence. Dans une démarche collective, cette recherche se penche sur cette problématique, en se basant sur la théorie de la responsabilité sociale de la presse. L'interrogation principale de cette étude est dès lors de comprendre la mesure dans laquelle la violence sur les réseaux sociaux influence la capacité des journalistes à produire une information de qualité, et donc de respecter leur responsabilité sociale. Pour répondre à cette question, une analyse qualitative de dix entretiens réalisés avec des journalistes issus de différents médias est réalisée. Au sein du travail de recherche collectif, une partie de cette étude se concentre de manière individuelle sur l'expérience des présentateurs de télévision.

Mots-clés : journalistes – violence – responsabilité sociale – réseaux sociaux - presse